



DREAL des Pays de la Loire

PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE

Animation de la déclinaison régionale

Rapport d'activités 2015 et bilan

Février 2016

Angers

Coordination LPO
Pays de la Loire



Préserver

Protéger

Eduquer



Gilles Martin ©


BirdLife
INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL



Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe

Animation de la déclinaison régionale Rapport d'activités et bilan *- Année 2015 -*

Mars 2016
V2

Coordination et rédaction

Benoît MARCHADOUR (Coordination régionale LPO Pays de la Loire)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1 ANIMATION DE LA DÉCLINAISON RÉGIONALE	3
2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE	5
2.1 Action 1 : Actualiser La Carte De Répartition De La Loutre d'Europe Dans Les Pays De La Loire	6
2.1.1 Carte Régionale Au Maillage 10x10 Km	6
2.1.2 Répartition À L'échelle Du Bassin De La Loire.....	9
2.2 Action 2 : Étudier La Présence De La Loutre d'Europe Dans Les Secteurs En Phase De Recolonisation Dans Les Pays De La Loire	10
2.3 Action 17 : Réduire La Mortalité Due Aux Collisions Avec Des Véhicules.....	12
2.4 Action 18 : Éviter La Mortalité Due Aux Noyades Accidentelles Dans Les Engins De Pêche 14	
2.5 Action 19 : Éviter La Mortalité Accidentelle Lors Des Actions De Piégeage Ou De Chasse	15
2.6 Action 20 : Créer Des Havres De Paix Pour La Loutre d'Europe	17
2.7 Action 26 : Mettre En Place Un Réseau Pour La Collecte Et La Valorisation Des Cadavres	18
2.8 Action 28 : Mettre À Disposition Des Collectivités Et Usagers Une Assistance Technique Et Scientifique Dans Les Pays De La Loire	20
2.9 Action 29 : Renforcer Les Coordinations Régionales Et Nationales	21
BIBLIOGRAPHIE.....	22
ANNEXES	23

INTRODUCTION

L'année 2015 est la troisième année de mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire. Cette déclinaison dite simplifiée a été validée par le CSRPN le 20 novembre 2012. La DREAL des Pays de la Loire a confié l'animation de cette déclinaison à la Coordination régionale LPO Pays de la Loire ainsi qu'à l'ONCFS, dans la continuité de la rédaction de la déclinaison réalisée par ces mêmes structures.

L'état des lieux dressés dans la déclinaison a permis de décliner 26 actions des 32 identifiées dans le plan national d'actions. Parmi ces actions, seules 7 actions figurent en priorité 1 complétées par 10 de priorité 2, 5 de priorité 3 et 4 non prioritaires. Ces actions doivent permettre de remplir les deux objectifs majeurs identifiés dans la région des Pays de la Loire :

- Limiter la mortalité due aux collisions routières notamment dans les départements fortement concernés (Vendée et Loire-Atlantique) mais également dans les secteurs en cours de recolonisation.
- Améliorer les connaissances sur la répartition de la Loutre d'Europe notamment dans les départements en cours de recolonisation (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe).

Ce rapport vise ainsi à faire le bilan du travail mené dans le cadre de l'animation et dresse également un bilan non exhaustif des actions menées localement dans le cadre des différentes fiches de la déclinaison régionale.

Lors du 2^e comité de pilotage qui s'est déroulé le 18 décembre 2014, une liste d'actions devant être mises en œuvre pour l'année 2015 avait été établie :

- centralisation des données de loutres mortes par la LPO Pays de la Loire pour dresser la carte des points noirs de collision,
- mettre à jour la carte régionale de présence/absence par maille de 10 km x 10 km,
- débiter la cartographie des corridors écologiques sur la base des connaissances actuelles,
- poursuivre les inventaires sur les fronts de recolonisation (+ expertise d'ouvrages)
- poursuivre le suivi de la petite population de Mayenne,
- poursuite des programmes de requalification d'ouvrages par le Cerema, la Diro,

Cofiroute et y participer le cas échéant,

- diffuser la plaquette « havre de paix » aux propriétaires riverains des cours d'eau et aux associations de propriétaires riverains,
- animer le réseau des collecteurs de cadavres,
- informer les piégeurs et les chasseurs par le biais de la formation annuelle des piégeurs et par des articles dans les revues locales de chasse,
- améliorer la communication réciproque entre la coordination du PNA et les DDT(M) par échanges d'emails plus fréquents sur les réunions et événements à enjeux Loutre,
- mettre sur le site internet de la DREAL l'annuaire des collecteurs et experts régionaux,
- mettre à jour la brochure « la loutre et le castor ».

Ce rapport s'attache à détailler l'état d'avancement de ces différentes actions.

1 Animation de la déclinaison régionale

L'animation de la déclinaison régionale concerne l'action 31 du plan. Les animateurs de la déclinaison régionale ont pour mission :

- d'assurer le lien avec la coordination nationale du PNA ;
- de centraliser les données et informations régionales ;
- d'animer les actions d'ampleur régionale ;
- de réaliser les bilans et d'animer les comités de pilotage en lien avec la DREAL ;
- de chercher des pistes de financements ;
- d'assurer le lien avec le coordinateur du groupe Loutre Pays de la Loire.

Une enveloppe de 6 000 € (DREAL Pays de la Loire) a été dédiée à cette animation et concerne la Coordination régionale LPO Pays de la Loire. L'ONCFS participe à cette animation par le biais de ses fonds propres.

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de cette animation au cours de cette année 2015 :

- organisation du 3^e comité de pilotage qui s'est tenu le 29 février 2016 à Nantes (annexe 1 et [page Internet](#) de la Dreal) ;
- coordination du programme d'actions régionales multi-partenarial ;
- finalisation de la mise en place du réseau de collecteurs afin de valoriser les cadavres de Loutre ;
- collecte et centralisation des données de mortalité ;
- mise à jour de la carte de répartition de la Loutre à l'échelle de maille 10 x 10 km ;
- animation du réseau Havre de paix ;
- article de sensibilisation à destination des fédérations départementales de pêche et de chasse ;
- mise à jour de la brochure « la Loutre et le Castor dans le bassin de la Loire » ;
- réalisation d'un annuaire des structures référentes.

Ces différentes actions assurées en partie par l'animation de la déclinaison régionale sont détaillées dans la partie 2 de ce rapport d'activités.

Tout au long de l'année, l'animation du plan a également consisté à :

- répondre aux sollicitations de la coordination nationale ;
- échanger avec les correspondants SFEPM du groupe Loure dans la région (Alain Texier et Didier Montfort) notamment pour formaliser la constitution d'un groupe de collecteurs concernant la valorisation des cadavres de Loure ;
- échanger avec les partenaires du programme d'actions 2014-2016 ;
- participer à différentes réunions sur des thématiques concernant la Loure d'Europe ;
- à échanger avec la DREAL, notamment dans le cadre de l'organisation du comité de pilotage et des demandes de dérogations pour la mise en œuvre du réseau de collecteurs.

2 Actions mises en œuvre

Au cours de l'année 2015, plusieurs actions de la déclinaison régionale ont été mises en œuvre que ce soit par le biais de l'animation régionale du plan ou par des structures localement. Ce chapitre vise à énumérer l'état d'avancement des différentes actions de la déclinaison régionale. Ce bilan reste provisoire et pourra être complété avant la publication de la version finale en mars.

Le tableau ci-dessous répertorie les principales actions financées en 2015.

Financier	Projet financé	Montant en euros
DREAL Pays de la Loire	Animation 2015 de la déclinaison régionale du PNA (LPO PDL)	6 000 €
Conseil régional des Pays de la Loire (37,9%) et Agence de l'eau Loire Bretagne (62,1%)	Programme régional d'actions pour la préservation de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire (2014-2016) – année 2015 (LPO Sarthe et LPO PDL + asso locales)	38 410 €
Agence de l'eau Loire Bretagne (70 %) et Conseil départemental 72 (30 %)	Répartition de la Loutre sur le bassin du Loir entre Bazouges et Vaas et expertise des ouvrages hydrauliques sous route (Sarthe)	9 000 €
Agence de l'eau Loire Bretagne (70 %) et Autofinancement (30 %)	Préservation de la Loutre sur le Thouet et ses affluents (Maine-et-Loire)	4 520 €
DIR Ouest	Suivi des ouvrages de la DIR Ouest et formation des agents en Mayenne (MNE)	Environ 4 000 € (2014-2016)
DIR Ouest	Diagnostic d'ouvrages sur la RN 137 entre Rennes et Nantes (GMB)	1 200 €

La suite de ce chapitre rend compte de l'état d'avancement des différentes actions déclinées en 2015 dans les Pays de la Loire.

2.1 ACTION 1 : ACTUALISER LA CARTE DE RÉPARTITION DE LA LOUTRE D'EUROPE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

2.1.1 Carte régionale au maillage 10x10 km

Le territoire régional a fait l'objet de différentes prospections dans secteurs de présence de la Loutre d'Europe. Ces prospections ont pu être financées dans le cadre de programme précis mais bien souvent les données proviennent des réseaux bénévoles :

- suivis des bassins versants concernés par le programme d'actions régionales : le Layon, la Moine, l'amont de l'Erdre, l'amont du Don, l'Huisne, l'amont de la Sarthe et le Sarthon en Sarthe, l'Ernée, l'aval de la Mayenne, la Vègre et l'amont de la Sèvre Nantaise en Vendée ;
- inventaires réalisés sur les bassins versants du Loir en Sarthe et du Thouet dans le Maine-et-Loire ;
- prospections aléatoires en Maine-et-Loire dans le cadre d'atlas des mammifères sauvages ;
- prospections réalisées par les services départementaux de l'ONCFS ;
- Inventaire réalisé sur l'ensemble du périmètre du PNR Marais poitevin en 2015 ;
- autres données opportunistes.

Au cours de l'année 2015, la carte de répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire a été mise à jour à l'échelle d'un maillage de 10 x 10 km a été mise à jour grâce à la compilation des informations issues de l'ensemble des structures réalisant les prospections.

La Figure 1 présente la répartition de l'espèce au milieu des années 1990 telle qu'elle avait pu être approximativement reconstituée à partir des données bibliographiques. à cette époque la Loutre ne subsistait plus que dans ses bastions vendéens (Marais breton et poitevin principalement) ainsi que dans les marais de la Brière.

La Figure 2 est la répartition de la Loutre d'Europe pour la période 2003-2012 réalisée pour la rédaction de la déclinaison régionale du PNA Loutre dans les Pays de la Loire. Elle permet de constater une progression de la Loutre dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée ainsi qu'une apparition dans les départements de Maine-et-Loire (le long de la Loire, le Layon, la Moine et le Thouet) et de la Mayenne. Quelques données ponctuelles montrent également l'incursion de la Loutre en Sarthe.

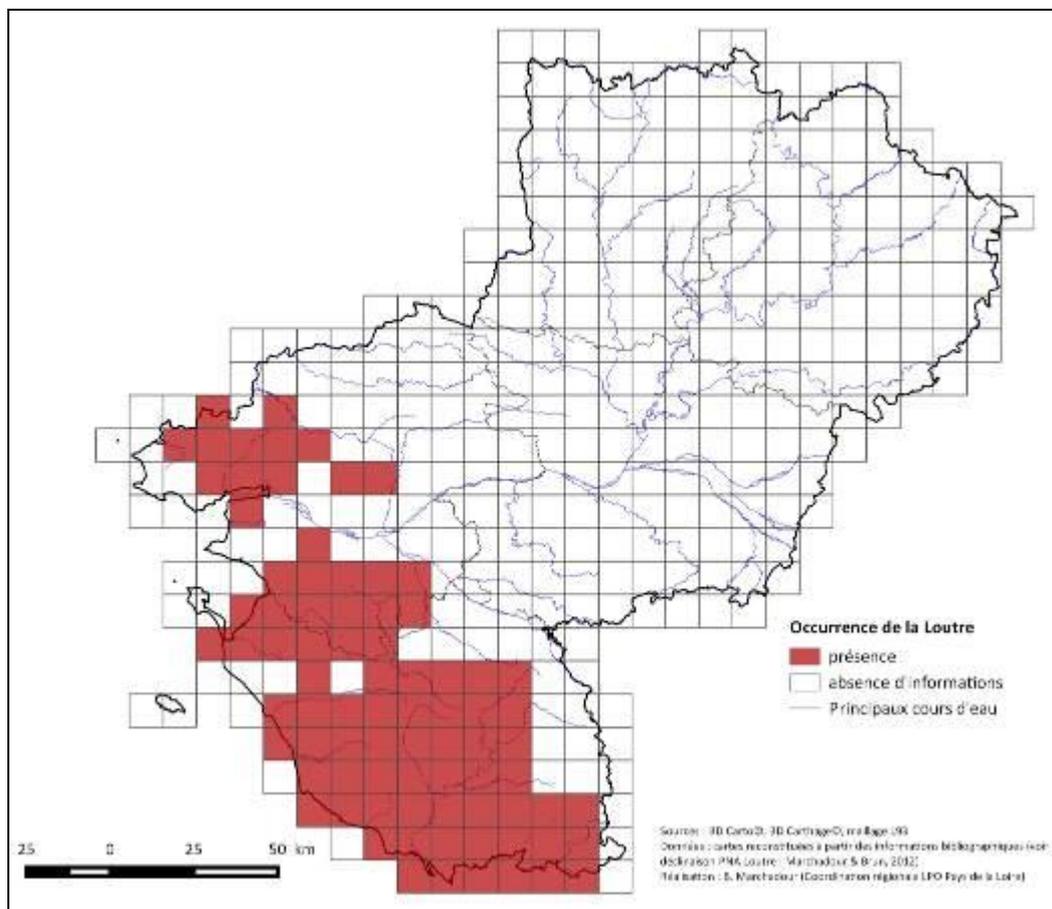


Figure 1 : répartition présumée de la Loutre au milieu des années 1990 dans les Pays de la Loire

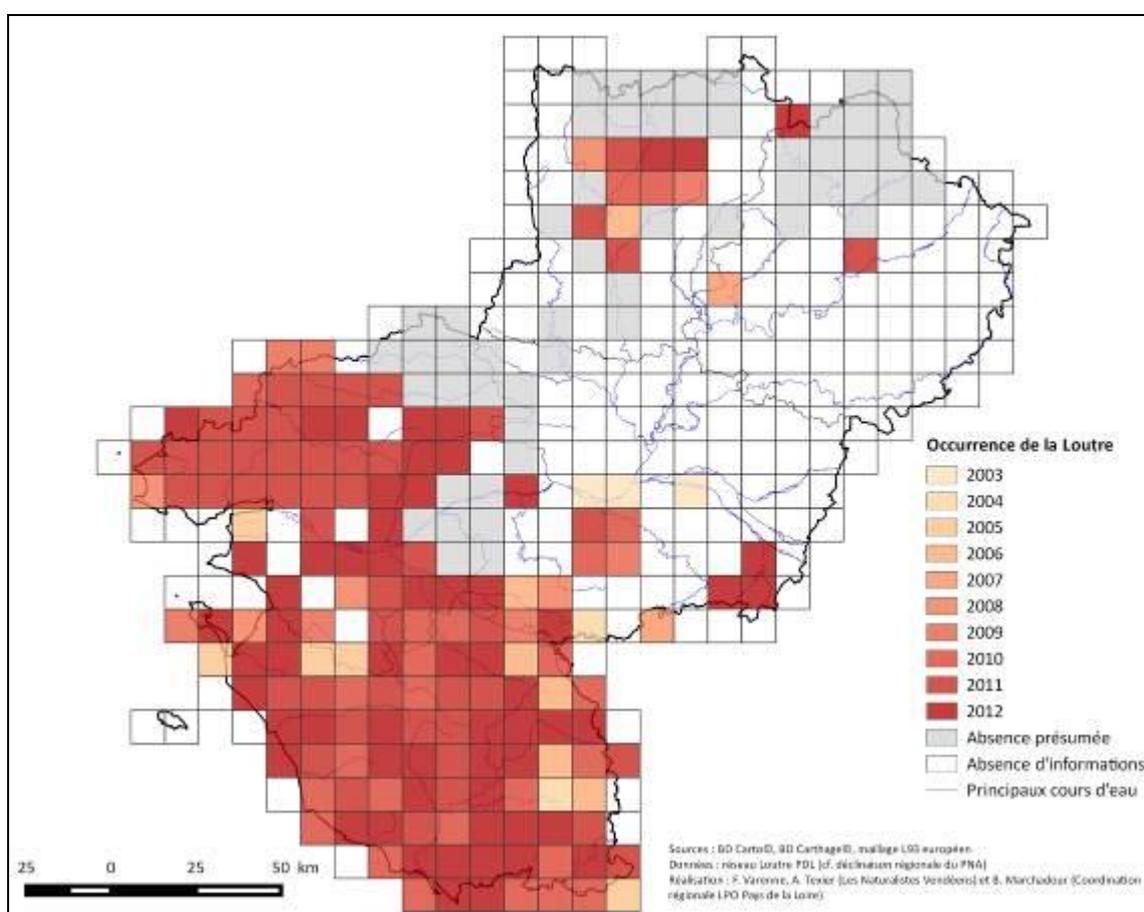


Figure 2: répartition de la Loutre d'Europe entre 2003 et 2012 dans les Pays de la Loire

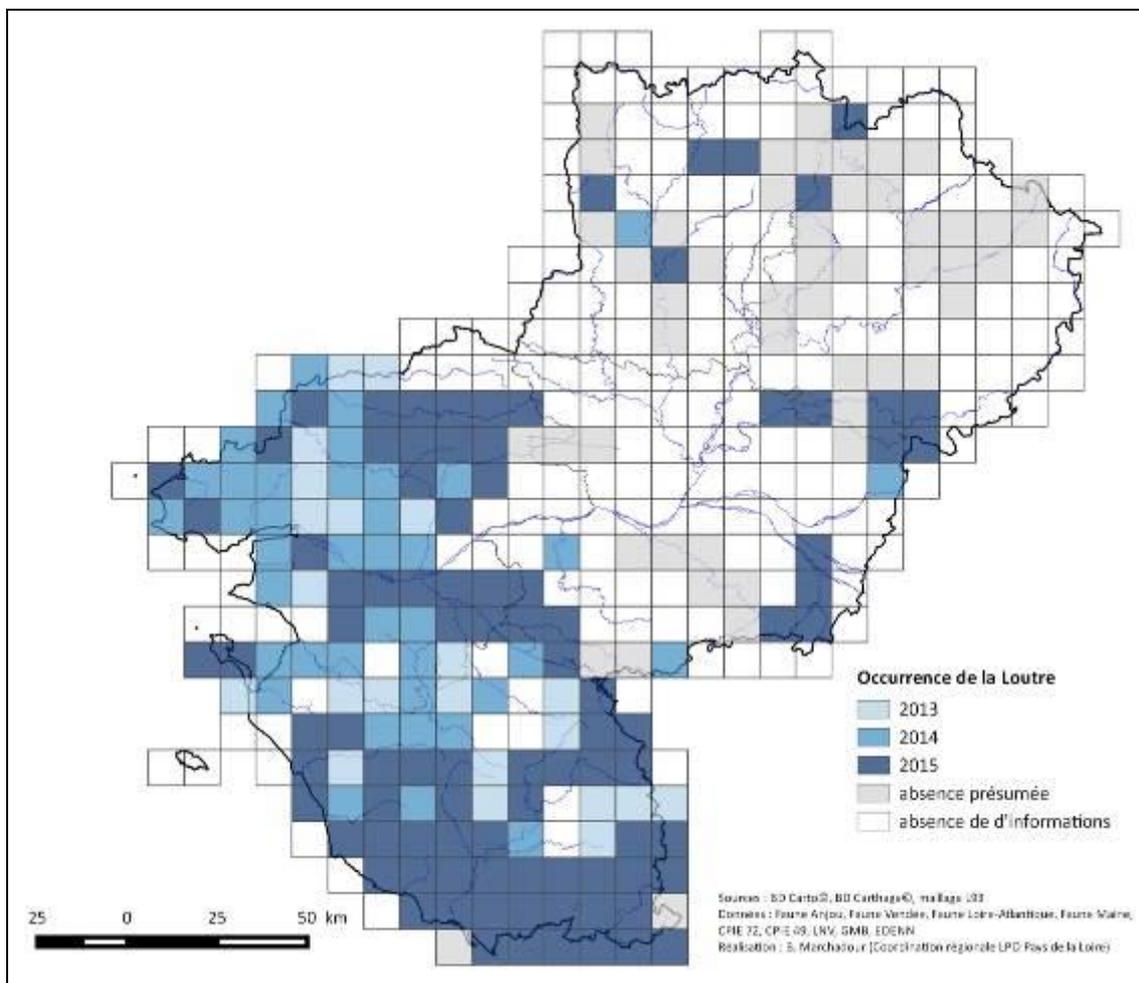


Figure 3 : répartition de la Loutre d'Europe au cours de la période de mise en œuvre du PNA (2013-2015) dans la région des Pays de la Loire

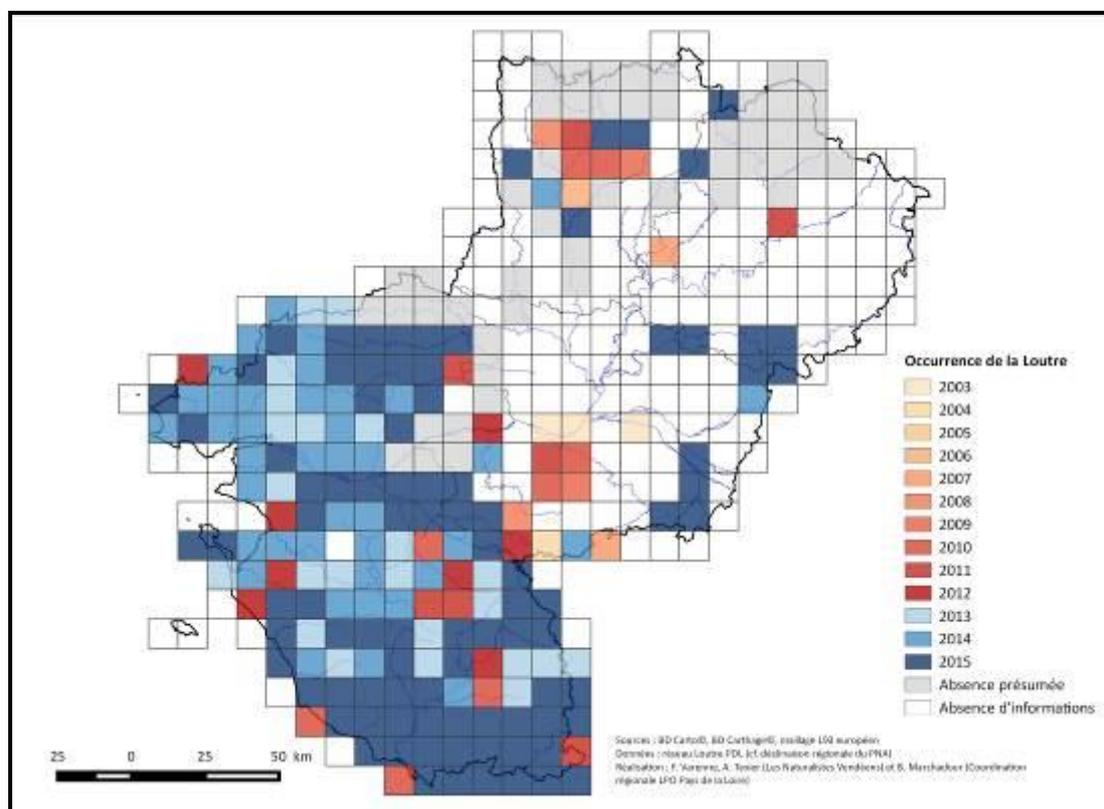


Figure 4 : répartition de la Loutre d'Europe entre 2003 et 2015 dans les Pays de la Loire

La Figure 3 correspond aux indices de Loutre collectés au cours de la période de mise en œuvre du PNA dans la région, c'est-à-dire entre 2013 et 2015. La Figure 4 fait la synthèse des deux cartes précédentes sur la période 2003 et 2015 permet de mieux appréhender l'évolution de la répartition.

Dans les secteurs en cours de la colonisation mis en évidence sur la carte 2003-2012, la découverte d'indices a eu tendance à diminuer malgré la mise en œuvre de suivis. C'est par exemple le cas sur les bassins dans le département de la Mayenne ainsi que sur la Moine dans le Maine-et-Loire. Dans ce département, aucun indice n'a été trouvé sur le Layon qui avait l'objet de plusieurs observations au cours de la période précédente. Par contre, un nouveau bassin a été colonisé entre la Sarthe et le Maine-et-Loire sur le Loir et quelques-uns de ses affluents.

Ces données agrégées à l'échelle du maillage 10 x 10 km seront transmises à l'échelle nationale qui envisage de réaliser une cartographie annuelle. Une mise à jour de cette cartographie sera réalisée avec les données collectées en 2016 et permettra de constater l'évolution de l'aire de répartition de la Loutre dans la région.

2.1.2 Répartition à l'échelle du bassin de la Loire

En 2011, la publication « Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire : synthèse des connaissances 2010 », réalisée avec la collaboration de soixante-dix auteurs, dresse un état de référence de la répartition du castor et de la loutre sur le bassin de la Loire, département par département, en s'appuyant sur une cinquantaine de cartes. Comme cela avait été présenté au 2^e comité de pilotage de décembre 2014, l'ONCFS a eu l'opportunité de mettre à jour cette publication au cours du premier semestre 2015.

Ainsi, plusieurs associations et détenteurs de données concernant ces deux espèces se sont réunis autour de l'ONCFS le 5 mars 2015 à Nantes. Les cartes de répartition ont pu être mises à jour grâce à l'apport des nouvelles données sur la période 2011-2014. Ces mêmes acteurs ont également contribué à la mise à jour des textes de chaque département qui accompagnent les cartes de répartition.

Il est possible d'obtenir des exemplaires gratuitement en contactant Jean-Christophe Brun de l'ONCFS (jean-christophe.brun@oncfs.gouv.fr) ou de télécharger la publication directement sur le lien suivant : <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-la-faune-sauvage-et-ses-habitats-ru287/Le-reseau-Mammiferes-du-bassin-de-la-Loire-ar1377>

2.2 ACTION 2 : ÉTUDIER LA PRÉSENCE DE LA LOUTRE D'EUROPE DANS LES SECTEURS EN PHASE DE RECOLONISATION DANS LES PAYS DE LA LOIRE

En 2015, la mise en œuvre de cette action est principalement liée au **programme d'actions régionales 2014-2016**. L'un des objectifs de ce programme est de réaliser un suivi des populations présentes sur certains fronts de colonisation au cours des 3 années.

Au total, 9 bassins versants sont partiellement concernés par ces suivis. Plusieurs transects sont positionnés le long des cours d'eau (au moins 1 tous les 5 km) et sont visités une fois par an en appliquant le protocole UICN (prospection de 600 m d'une berge à partir d'un pont ou d'une confluence).

Alors que seulement 3 bassins versants avaient fait l'objet de découverte d'indices en 2014, ce sont 6 bassins versants pour lesquels la présence de la Loutre a été avérée en 2015 (Figure 5).

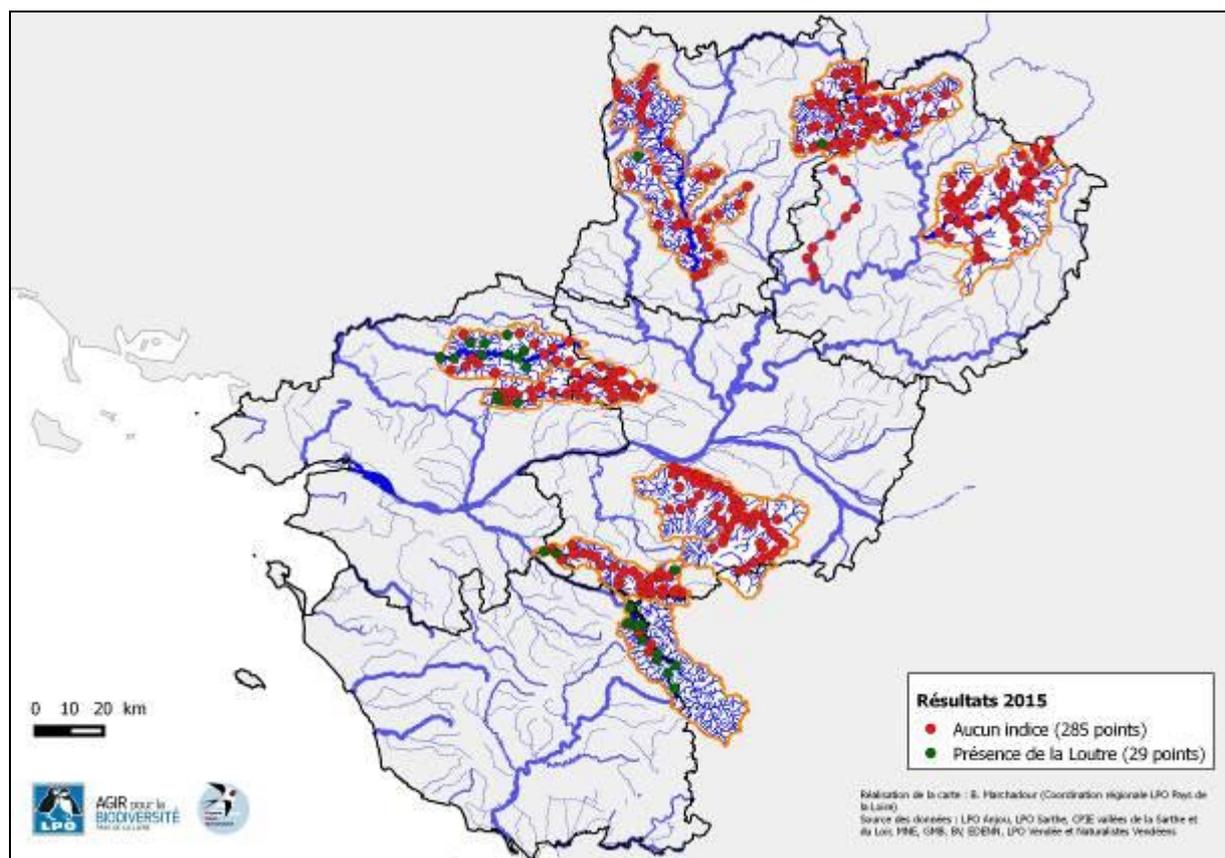


Figure 5 : résultats des suivis 2015 à l'échelle bassins versants faisant l'objet d'un suivi des populations de Loutre dans le cadre du programme d'actions régionales (2014-2016)

Le bilan 2015 du programme d'actions, présentant l'ensemble des résultats, est disponible sur la page Internet dédiée à la Loutre de la DREAL.

En marge de ce programme d'actions, le **bassin versant du Loir** a fait l'objet d'un suivi au cours de l'année 2015 par le CPIE vallée de la Sarthe et du Loire. Ce suivi, qui a également concerné l'expertise des ouvrages d'art, a fait l'objet d'un rapport spécifique (Baguet, 2015). De même, la LPO Anjou a coordonné des suivis bénévoles sur le **bassin du Thouet** dans le sud-est du département de Maine-et-Loire (Desgranges, 2015).

2.3 ACTION 17 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DUE AUX COLLISIONS AVEC DES VÉHICULES

L'**expertise d'ouvrages d'art** est l'un des objectifs du programme d'actions régionales 2014-2016 sur les fronts de colonisation étudiés. En 2015, cette expertise a été finalisée dans l'ensemble des bassins versants du programme : la Moine, le Layon, l'Erdre amont, le Don amont, l'Huisne, la Sarthe amont et le Sarthon, la Mayenne aval et l'Ernée.

Au total, 1 281 ouvrages ont été expertisés dans le cadre de ce programme et le niveau de risque se répartit de la manière suivante :

- 300 ouvrages représentent un risque très faible ;
- 462 ouvrages représentent un risque faible ;
- 223 ouvrages représentent un risque moyen ;
- 119 ouvrages représentent un risque fort ;
- 44 ouvrages présentent un risque très fort.

Les résultats complets de ce travail d'expertise sont disponibles sur la [page Internet](#) dédiée à la Loutre de la DREAL ainsi que dans les rapports 2014 et 2015 (Marchadour & Lécureur, 2015 ; Marchadour & Lécureur, 2016).

D'autres expertises d'ouvrages ont été réalisées dans la région :

- 51 ouvrages ont été expertisés dans le bassin du Loir (Baguet, 2015) ;
- 80 ouvrages ont été expertisés dans le bassin du Thouet en Maine-et-Loire (Desgranges, 2015) ;
- 29 ouvrages de la RN249 (gestion DIRO) ont été expertisés dans le sud-ouest du Maine-et-Loire en 2014 et 2015 (Même-Lafond & Torel, 2015).
- 4 ouvrages ont été expertisés en Mayenne par MNE pour le compte de la DIRO ;
- 35 ouvrages ont été expertisés sur la RN137 en Loire-Atlantique par le GMB pour le compte de la DIRO (Chenaval, 2015) ;
- 18 ouvrages ont été expertisés sur la RN164 et la RN171 en Loire-Atlantique par le GMB pour le compte de la DIRO (Chenaval, 2014).



Par ailleurs, le Cerema a également mené une expertise des ouvrages d'arts petite faune gérés par la DIRO en Bretagne et Pays de la Loire. Le Conseil départemental de Maine-et-Loire mène actuellement des expertises en interne visant notamment à évaluer la dangerosité des ouvrages vis-à-vis des mammifères semi-aquatiques.

Aucun retour concernant l'**aménagement d'ouvrages** et la **formation** sur cette thématique n'a été formulé en 2015.

Lors du 2^e comité de pilotage qui s'est déroulé en 2014, il a été convenu qu'une **centralisation des données de mortalités** soit mise en place au niveau régional notamment en lien avec l'action sur la valorisation des cadavres. Au final, ces données seraient remontées à l'échelle nationale vers la SFEPM.

Ce travail de centralisation a donc débuté en 2015 et les données des structures suivantes ont été transmises :

- PNR de Brière ;
- PNR Marais Poitevin ;
- LPO Vendée ;
- Les Naturalistes Vendéens ;
- LPO Anjou ;
- Mayenne Nature Environnement ;
- Groupe Mammalogique Breton.

Il reste quelques structures qui seront sollicitées en 2016 mais à ce jour, 111 données de mortalité ont été centralisées à l'échelle régionale (cf. Figure 6).

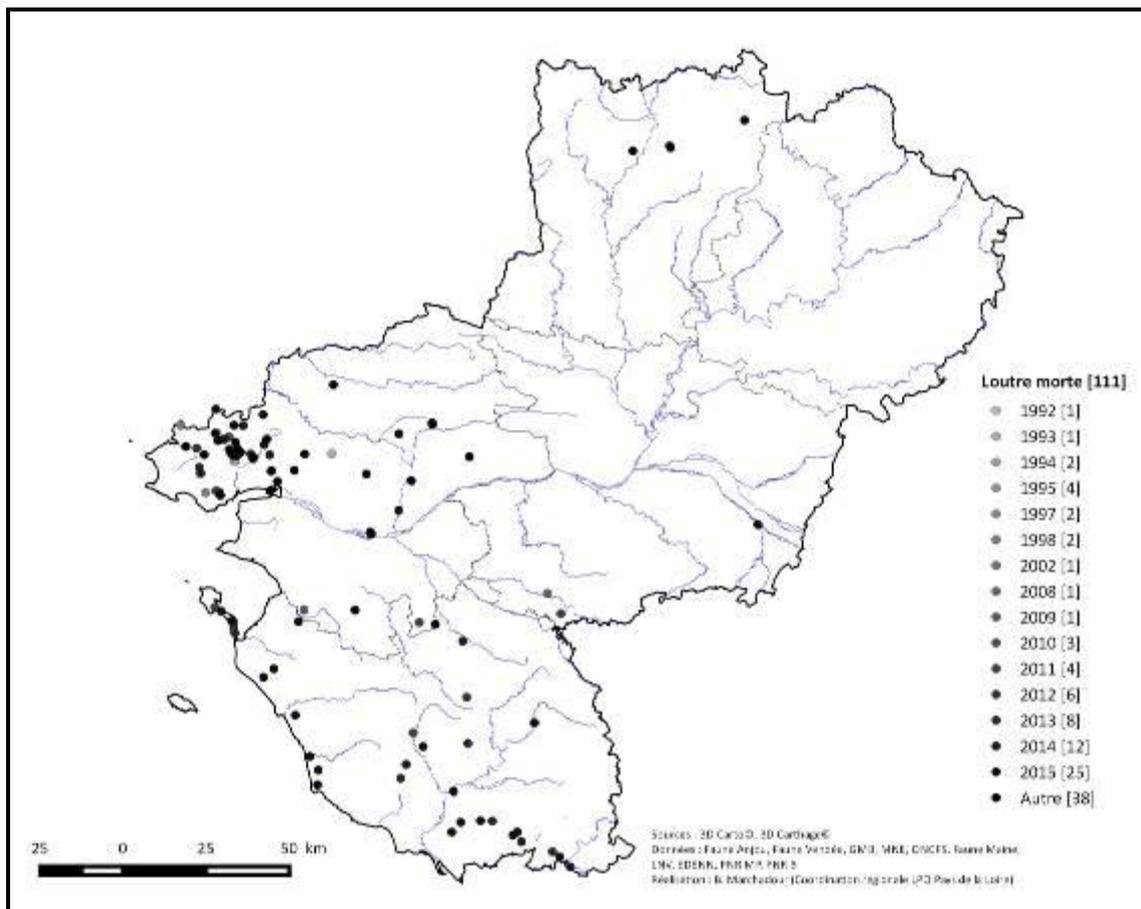


Figure 6 : répartition des données de mortalité de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire

2.4 ACTION 18 : ÉVITER LA MORTALITÉ DUE AUX NOYADES ACCIDENTELLES DANS LES ENGINS DE PÊCHE

L'ampleur de cette cause de mortalité reste méconnue dans la région. Elle est certainement sous-estimée et deux nouveaux cas ont été rapportés en 2015 :

- le 22 avril 2015, un pêcheur trouve une Loutre noyée dans sa nasse à silure sur la Loire vers Saumur (au niveau de la confluence avec le Thouet) ;
- le 15 juin 2015, une Loutre est retrouvée morte dans un engin de pêche sur l'Erdre (Figure 7).



Figure 7 : loutre découverte noyée dans un engin de pêche sur l'Erdre le 15 juin 2015 (photo : JL Maisonneuve)

Ces deux cas de mortalité ont encouragé la rédaction d'un article de sensibilisation à l'attention des pêcheurs (cf. annexe 2). Cee article a été transmis aux 5 fédérations départementales de pêche afin qu'il soit diffusé au travers de leurs outils de communication.

L'article a au moins été diffusé au sein des fédérations de la Sarthe et de la Mayenne, notamment par le biais de leur site Internet.

2.5 ACTION 19 : ÉVITER LA MORTALITÉ ACCIDENTELLE LORS DES ACTIONS DE PIÉGEAGE OU DE CHASSE

Lors du 2^e comité de pilotage fin 2014, il a été convenu, suite notamment à l'intervention d'Alain Chalopin de la FRC Pays de la Loire, de rédiger un article qui pourrait être diffusé au sein des fédérations départementales.

Un article (cf. annexe 3) a ainsi été rédigé et transmis à la Fédération régionale des chasseurs pour transmission notamment aux fédérations départementales. Cet article a été diffusé par la FRC sur son site Internet (Figure 8). La FDC de Vendée a diffusé l'information sur les réseaux sociaux et l'article devrait paraître dans le chasseur d'Anjou en août 2016.

DOSSIER
Septembre 2015
AUTRES ESPECES

www.frc-paysdelaloire.com
Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire

La LOUTRE D'EUROPE dans les Pays de la Loire

Biologie et écologie

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatile pouvant mesurer entre 80 cm et 1 m 20 (avec la queue) et peser entre 5 et 12 kg. Elle habite une grande variété de milieux humides : marais, plans d'eau, rivières, côtes marines, etc. Ce carnivore a besoin de milieux offrant suffisamment de ressources alimentaires, de gîtes et de tranquillité pour pouvoir se reproduire.

Elle vit parfois en petits mammifères et d'oiseaux. Son domaine vital est très important puisqu'un individu occupe entre 5 et 20 km de cours d'eau, jusqu'à 80 km pour un mâle. Chaque individu marque son territoire en déposant ses crotes, appelées épruvées.

Répartition dans la région

La Loutre d'Europe était autrefois présente sur l'ensemble du territoire régional puis elle a subi un déclin important au cours du XIXe siècle. À la fin des années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990, la loutre était uniquement présente dans la Loire-Atlantique (marais de la Grande Brière et marais anciens ainsi qu'autour du lac de Grand-Lieu) et la Vendée (Marais breton et poitevin et plus sporadiquement dans le bocage). Actuellement, la situation de la Loutre d'Europe s'est améliorée dans la région puisque son aire de répartition a augmenté depuis les noyaux de population occidentaux. La carte présente la répartition régionale de l'espèce à l'échelle de mailles de 100 km². Le retour de la Loutre sur ses territoires est en cours mais la dynamique demeure très lente.



Photo : La Loutre est parfaitement adaptée au milieu aquatique (clogs allongés, pattes palmées, pelage épais et imperméable, etc.) ; G. Martin ©

La Loutre se nourrit principalement de poissons mais également de batraciens, d'insectes et de mollusques.

DOSSIER
Septembre 2015
AUTRES ESPECES

www.frc-paysdelaloire.com
Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire

DOSSIER
Septembre 2015
AUTRES ESPECES

www.frc-paysdelaloire.com
Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire

Enjeux et perspectives

La Loutre d'Europe est une espèce protégée depuis l'entrée Minéralier du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Étant donné son statut fragile sur une grande partie du territoire régional, elle figure parmi les espèces classées « quasi-menacées » de la liste rouge des Pays de la Loire. Elle a également été identifiée comme une espèce prioritaire à la conservation dans la région.

Les risques liés au piégeage et au tir

Les cas de mortalité d'origine anthropique ont des conséquences majeures sur la dynamique des populations. La cause la plus fréquente est liée au trafic routier. En effet, plus de 200 cas de collision mortelle ont été répertoriés ces 13 dernières années, principalement dans les marais de Fouast de la région. Les cas de noyade liés aux engins de pêches existent et sont sans doute sous-estimés. Les activités de piégeage et de tir, notamment sur les ragondins, peuvent également engendrer de la mortalité chez la Loutre.

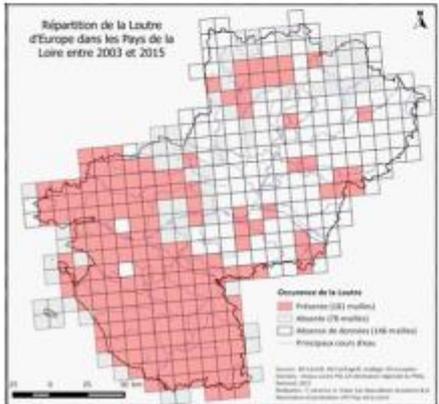
Dans les secteurs où la pression de piégeage du Ragondin est importante, il est possible de capturer accidentellement une Loutre d'Europe. Ces captures ont un impact limité lorsqu'il s'agit de cage-piège, les pièges devant le relâcher. L'arrêté ministériel du 30 juin 2015, interdisant les pièges de catégories 2 et 5 à proximité des cours d'eau où la Loutre et le Castor sont présents, limite les cas de mortalité.

Pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'espèce, la vigilance des pêcheurs et des chasseurs est importante. En cas de capture accidentelle dans une cage piège ou de découverte d'indices de présence, la Fédération Départementale des Chasseurs et les structures référentes localement pour la Loutre peuvent être contactées. Ces captures peuvent fournir des informations intéressantes quant à la répartition de l'espèce.

Benoît Marchadour
Animateur de la détermination régionale du PNIA Loutre
Coordination régionale LPO Pays de la Loire
Plus d'infos : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>

DOSSIER
Septembre 2015
AUTRES ESPECES

www.frc-paysdelaloire.com
Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire



Répartition de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire entre 2003 et 2015

Figure 8 : article mis en ligne sur le site Internet de la Fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire

L'arrêté ministériel du 12 avril 2012 concernant les pièges vulnérants et la présence de Loutre a été décliné à l'échelle départementale.

Les arrêtés départementaux ont été mis à jour en 2015 dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe.

L'administration (DDTs) a sollicité de nombreux partenaires dont l'ONCFS et les associations de protection de la nature afin d'identifier les territoires à prendre en compte grâce à l'intégration de nombreuses données naturalistes.

2.6 ACTION 20 : CRÉER DES HAVRES DE PAIX POUR LA LOUTRE D'EUROPE

L'opération « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe » est portée à l'échelle nationale par la SFPEM. Elle fait l'objet d'une fiche action (n°20) dans le PNA. Cette opération est basée sur un outil élaboré par le Groupe Mammalogique Breton. Il s'agit d'un système de conventionnement qui permet aux propriétaires (privés ou collectivités), désireux de protéger les milieux aquatiques et de favoriser la présence de la Loutre d'Europe, de créer chez eux un espace propice à l'espèce et d'afficher leur engagement.

La Coordination régionale LPO Pays de la Loire a signé une convention en 2014 avec la SFPEM qui l'identifie comme relai local de l'opération. N'ayant pas vocation à animer les réseaux localement, la LPO Pays de la Loire s'est chargé de relayer l'information auprès des associations locales s'intéressant à la Loutre et s'appuie sur ces structures localement. Ainsi, un propriétaire (privé ou collectivité) intéressé pour créer un havre de paix devra signer une convention avec la SFPEM, la Coordination régionale LPO Pays de la Loire et, le cas échéant, avec une autre association locale.

Actuellement, hormis le Groupe mammalogique breton, créateur de l'opération en Bretagne, aucune association dans la région ne s'est engagée à animer son réseau localement. Cela dit, une sollicitation en fin d'année 2015 d'un propriétaire privé en Mayenne a permis de signer la 3^e convention Havre de paix dans la région. Dans ce cas, Mayenne Nature Environnement s'est proposée d'accompagner ce propriétaire dans la démarche et a ainsi co-signé la convention.

Ainsi, 3 Havre de paix ont été créés dans les Pays de la Loire :

- site public à Clisson (Loire-Atlantique), géré par l'EPTB Sèvre Nantaise et créé le 5 novembre 2011 ;
- site privé à Guenrouet (Loire-Atlantique), d'une surface de 6 ha, créé le 3 décembre 2015 ;
- site privé à Saint-Pierre-sur-Orthe (Mayenne), d'une surface de 6 000 m², créé le 3 décembre 2015.

La Coordination régionale LPO Pays de la Loire récupéré plusieurs plaquettes qui peuvent être transmises aux associations souhaitant s'investir dans cette opération.

2.7 ACTION 26 : METTRE EN PLACE UN RÉSEAU POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES CADAVRES

Le Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe prévoit la mise en place d'un réseau pour la collecte et la valorisation des loutres trouvées mortes et l'étude des risques sanitaires encourus par l'espèce (fiche action n°26).

Ainsi un groupe de travail national s'est régulièrement réuni depuis le début du plan afin de structurer une gestion adaptée des spécimens de Loutre découverts morts. L'objectif est d'éviter les stockages longue durée des cadavres sans utilisation ultérieure, tout en répondant *a minima* à des objectifs simples de suivi et de conservation de l'espèce.

Dès 2014, un groupe de travail s'est monté au niveau régional afin de créer et d'officialiser ce réseau de collecteurs. L'année 2015 a principalement consisté à officialiser et structurer ce réseau qui est devenu officiel suite à la signature des arrêtés ministériels le 23 octobre 2015 pour chacun des collecteurs. Un partenariat a notamment été mis en place entre la SFPEM et ONIRIS afin de centraliser et stocker temporairement les échantillons.

Ainsi, ce réseau est constitué de 18 personnes bénévoles, habilitées à faire des prélèvements sur les cadavres de la Loutre d'Europe dans le cadre du protocole mis en place par la SFPEM. Ces personnes sont réparties sur l'ensemble du territoire de la région (cf. Figure 10). Une note explicative a été réalisée (cf. annexe 2) et diffusée aux réseaux afin d'expliquer la démarche à suivre en cas de découverte d'un cadavre et indiquant les contacts des personnes du réseau. Cette note est également disponible sur la [page Internet](#) de la DREAL Pays de la Loire relative à la déclinaison régionale du PNA Loutre.

Lors de la découverte d'un cadavre, le collecteur le mieux placé géographiquement doit être contacté afin d'intervenir sur le cadavre. Une fois les prélèvements effectués, ils sont stockés dans les congélateurs d'ONIRIS et iront *in fine* au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le réseau fonctionne et ce sont ainsi 34 prélèvements qui ont été effectués par le réseau sur des cadavres collectés depuis 2009. Parmi ces 34 prélèvements (cf. Figure 9), 25 ont été envoyés en Belgique afin qu'ils soient intégrés au travail de recherche génétique mené actuellement à l'échelle nationale (Pigneur *et al.*, 2013 et 2014).

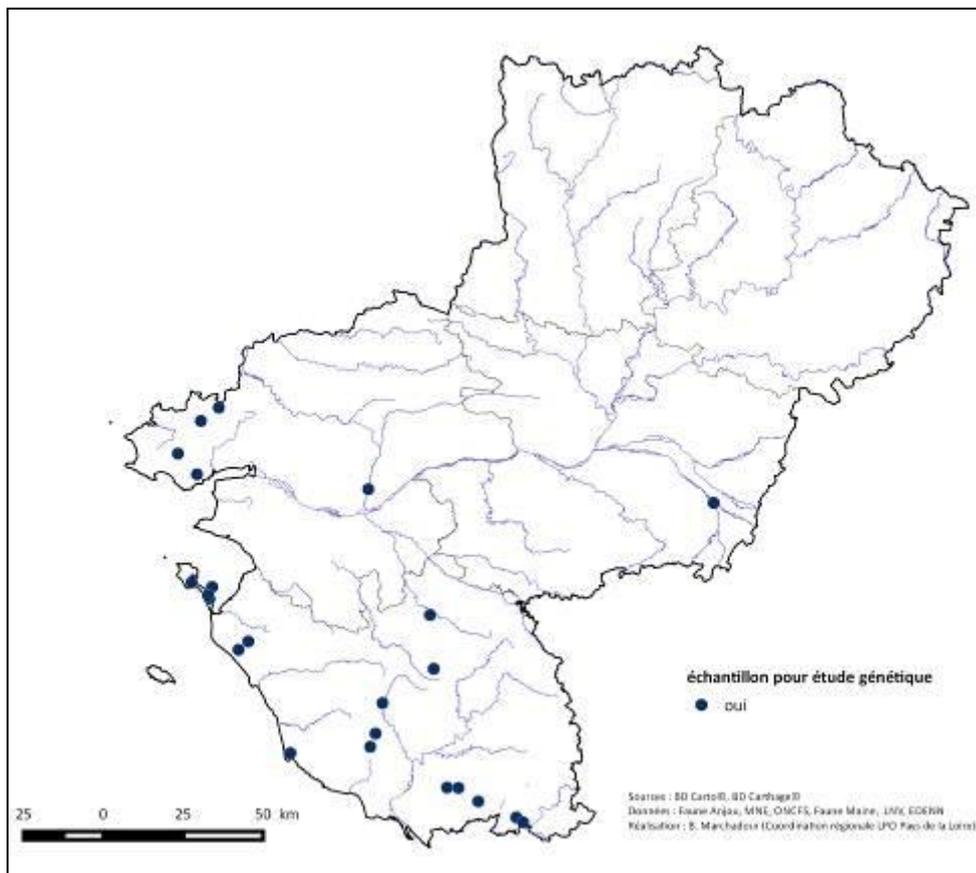


Figure 9 : localisation des échantillons de cadavre de Loutrre envoyés en Belgique pour intégrer l'étude génétique nationale

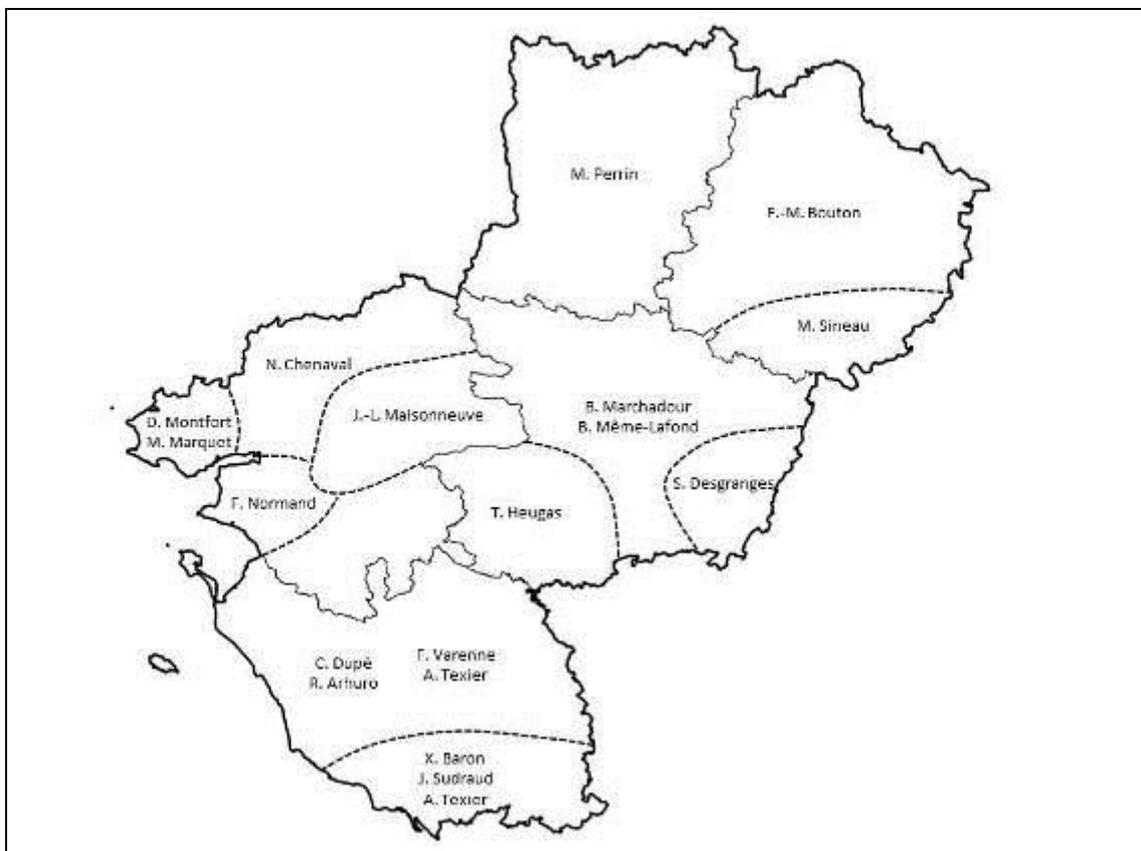


Figure 10 : localisation des bénévoles autorisés à faire des prélèvements sur les cadavres de Loutrre d'Europe découvert dans la région des Pays de la Loire

2.8 ACTION 28 : METTRE À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS ET USAGERS UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

La réalisation d'un annuaire des structures locales référentes concernant la problématique Loutre avait été un souhait émis lors du 2^e comité de pilotage en décembre 2014. Ce constat rejoint la mise en œuvre de l'action 28 de la déclinaison régionale du PNA Loutre.

L'objectif de cet outil est de pouvoir identifier rapidement et facilement les interlocuteurs compétents concernant la Loutre d'Europe. Pour ce faire, les différentes structures compétentes ont été sollicitées afin de savoir si elles souhaitaient apparaître dans cet annuaire et s'identifier ainsi comme référent technique et scientifique sur la Loutre d'Europe.

La liste des structures référentes et des personnes concernées au sein de ces structures apparaît dans le Tableau 1. Elle est également disponible sur la page Internet de la DREAL Pays de la Loire relative à la déclinaison régionale du PNA Loutre : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>.

Tableau 1 : liste des structures référentes et des personnes ressources sur la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire

Secteur	Structures référentes	Personne ressource
PAYS DE LA LOIRE	Coordination régionale LPO Pays de la Loire 	Benoît MARCHADOUR benoit.marchadour@lpo.fr 06 48 35 83 78
	ONCFS Délégation Bretagne-Pays de la Loire 	Jean-Christophe BRUN jean-christophe.brun@oncs.gouv.fr 02 51 25 07 82
MAINE-ET-LOIRE	LPO Anjou 	Benjamin MÊME-LAFOND saumur@lpo.fr 06 48 35 85 76
	CPIE Loire Anjou 	Tiphaine HEUGAS t-heugas@cpieloireanjou.fr 02 41 71 77 30
SARTHE	LPO Sarthe 	Julien Moquet julien.moquet@lpo.fr 02 43 85 96 65
	CPIE vallées de la Sarthe et du Loir 	Morgane SINEAU msineau.cpie72@ouvaton.org 02 43 45 83 38
MAYENNE	Mayenne Nature Environnement 	Magali PERRIN mne.mperrin@orange.fr 02 43 02 97 56

Secteur	Structures référentes	Personne ressource
VENDEE	Naturalistes Vendéens 	Alain TEXIER loutre@naturalistes-vendeens.org 06 84 99 42 72
	LPO Vendée 	François VARENNE francois.varenne@lpo.fr 02 51 46 21 91
	PNR Marais Poitevin 	Xavier Baron x.baron@parc-marais-poitevin.fr 05 49 35 15 20
LOIRE-ATLANTIQUE	Groupe Naturaliste de Loire-Atlantique 	Didier Montfort dimontfort@wanadoo.fr
	Groupe Mammalogique Breton 	Nicolas CHENAVAL nicolas.chenaval@gmb.bzh 06 35 15 71 03
	Bretagne Vivante 	Charles MARTIN charles.martin@bretagne-vivante.org 02 40 50 13 44
	Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle 	Jean-Luc MAISONNEUVE syndicat-mixte-eden@wanadoo.fr 02 40 48 24 42
	PNR de Brière 	Matthieu MARQUET m.marquet@parc-naturel-briere.fr 02 40 66 85 01

2.9 ACTION 29 : RENFORCER LES COORDINATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES

Actuellement, deux personnes jouent le rôle de correspondant régionaux Loutre pour la Société française d'étude et de protection des mammifères : Alain Texier (LNV) et Didier Montfort. Alain Texier a participé au week-end national des correspondants régionaux SFEPM en décembre 2015.

Cet investissement bénévole permet d'assurer un lien avec la SFEPM au niveau national et permet d'assurer une mise en œuvre régionale de certaines actions, en lien avec les animateurs du plan.

BIBLIOGRAPHIE

BAGUET S., 2015. *Étude de la répartition de la loutre d'Europe (Lutra lutra) sur le bassin du loir et expertise des ouvrages hydrauliques sous route, dans le cadre du plan national d'actions pour la loutre*. Rapport de stage de Master, CPIE vallées de la Sarthe et du Loir, 69 p.

CHENAVAL N., 2014. *Évaluation des possibilités d'aménagement de passages à Loutre d'Europe (Lutra lutra) sur les ouvrages hydrauliques du CEI de Savenay de la DIRO*. Groupe Mammalogique Breton, DIRO, 7 p.

CHENAVAL N., 2015. *Évaluation des possibilités d'aménagement de passages à Loutre d'Europe (Lutra lutra) sur les ouvrages hydrauliques de la DIRO sur la RN 137 entre Rennes et Nantes*. Groupe Mammalogique Breton, DIRO, 12 p.

DESGRANGES S., 2015. *Préservation de la Loutre sur le Thouet et ses affluents. Expertise des ouvrages d'art*. LPO Anjou, AELB, 42 p.

MARCHADOUR B. & LÉCUREUR F. (coord.), 2016. *Programme régional d'actions pour la préservation de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire (2014-2016). Rapport d'activités 2015*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, LPO Sarthe, 33 p. + annexes jointes.

MARCHADOUR B. & LÉCUREUR F. (coord.), 2015. *Programme régional d'actions pour la préservation de la Loutre d'Europe dans les Pays de la Loire (2014-2016). Rapport d'activités 2014*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, LPO Sarthe, 41 p. + annexes

MÊME-LAFOND B. & TOREL P.-E., 2015. *Analyse et proposition d'amélioration la N249, axe de rupture de continuité « Loutre »*. LPO Anjou, Agence de l'eau Loire Bretagne, DIRO, 57 p.

PIGNEUR L.-M., MARC D., FOURNIER P., FOURNIER-CHAMBRILLON C., STEINMETZ J., RIEU L., GIRALDA-CARRERA G., URRÁ F., VAN DONINCK K. & Michaux J., 2013. *Étude génétique préliminaire de quelques populations de Loutres en France et Navarre*. Actes du Colloque SFPEM 2013. [lien téléchargement]

PIGNEUR L.M., MARC D., FOURNIER P., FOURNIER-CHAMBRILLON C., STEINMETZ J., RIEU L., G. GIRALDA-CARRERA, F. URRÁ, K. VAN DONINCK & MICHAUX J., 2014. *La Loutre en France et Navarre*. Tais, *bulletin de liaison des Mammalogistes de Midi-Pyrénées*, 7 : 117 - 122.

ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DU 3^E COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PNA
LOUTRE EN PAYS DE LA LOIRE, LE 29 FÉVRIER 2016

ANNEXE 2 : NOTE SUR LE RÉSEAU RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CADAVRES DE
LOUTRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

ANNEXE 3 : ARTICLE SUR LES RISQUES LIÉS À LA PÊCHE

ANNEXE 4 : ARTICLE SUR LES RISQUES LIÉS AU PIÉGEAGE ET AU TIR

**ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DU 3^E COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PNA
LOUTRE EN PAYS DE LA LOIRE, LE 29 FÉVRIER 2016**

**Plan national d'actions pour la Loutre d'Europe
Déclinaison régionale**

Comité de pilotage régional des Pays de la Loire du 29/02/2016
de 9h30 à 12h30

Compte-rendu

Benoît Marchadour (LPO PDL), Jean-Christophe Brun (ONCFS) & Arnaud Le Nevé (Dreal PDL)

Présents :

Sébastien	Allard	EGIS	
Diane	Anxionnat	LPO 85	diane anxionnat@lpo.fr
Loïc	Bellion	CIPIE Loire Anjou	l-bellion@cpieleoireanjou.fr
Jérémy	Belliot	Conseil départemental de Loire-Atlantique	jeremie.belliot@loire-atlantique.fr
Cynille	Biegala	PNR Normandie-Maine	cynille.biegala@parc-normandie-maine.fr
Régis	Bly	Conseil départemental de Loire-Atlantique	regis.bly@loire-atlantique.fr
Didier	Boisnault	DDT 49	didier.boisnault@maine-et-loire.gouv.fr
Rémi	Bouteloup	CIPIE Mayenne Bas Maine	dauid.quinton@cpie-mayenne.org
Ludvine	Boutroue	Région Pays-de-la-Loire	ludvine.boutroue@paysdelaloire.fr
Jean-François	Bretaud	Cerema	Jean-Francois.Bretaud@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Christophe	Brun	ONCFS – Délégation régionale	Jean-christophe.brun@oncfs.gouv.fr
Alain	Chalopin	Fédération régionale des chasseurs 49	frc-paysdelaloire@wanadoo.fr
Nicolas	Chenaval	GMB	nicolas.chenaval@gmb.bzh
Sabrina	Donger	CIPIE Logné et Grand-Lieu	sabrina@cpie-logne-grandlieu.org
Émilie	Général	CEN	e.general@cenpaysdelaloire.fr
Gaëlle	Gilet	DDT 49	gaelle.gilet@maine-et-loire.gouv.fr
Xavière	Grosbois	ONCFS – Délégation interrégionale	xaviere.grosbois@oncfs.gouv.fr
Patrick	Guichard	DDTM 44	patrick.guichard@loire-atlantique.gouv.fr
Henri	Guillard	Dir Ousst	Henri.Guillard@developpement-durable.gouv.fr
Denis	Lafage	CEN	d.lafage@cenpaysdelaloire.fr
Arnaud	Le Nevé	Dreal Pays-de-la-Loire	arnaud.le-neve@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Pierre	Lebossé	Dreal Pays-de-la-Loire	Jean-pierre.lebossé@developpement-durable.gouv.fr
Karine	Limanton	Conseil départemental de la Sarthe	karine.limanton@cg72.fr
Jean-Luc	Maisonneuve	Syndicat mixte EDENN	eden.natura@wanadoo.fr
Benoît	Marchadour	CRLPO	benoit.marchadour@lpo.fr
Richard	Maréchal	Conseil départemental de Maine-et-Loire	r.marechal@cg49.fr
Charles	Martin	Bretagne Vivante – SEPNE	charles.martin@bretagne-vivante.org
Benjamin	Même-Lafond	LPO 49	benjamin.meme_lafond@po-anjou.org
Florians	Merel	LPO 49	chiroscv@lpo-anjou.org
Yann	Nicolas	Fédération de Maine et Loire pour la pêche et la	yann.nicolas@fedepêche49.fr
Vincent	Pereira	Effage Concessions	Vincent.PEREIRA@effage.com
Magali	Perin	Mayenne Nature Environnement	mne.mperin@orange.fr
Alain	Texier	PNR du marais Poitevin	a.texier@parc-marais-poitevin.fr

Excusés : Patrick Blanchard (CRPF), Claire Chatagnon (MNE), Maud Courcelaud (AELB), Maëlle Camus-Ginger (Cofiroute), Guillaume Delaunay (PNR LAT), Stéphanie Hennique (LPO49), Rachel Khun (SFPEM), Olivier Lambert (ONIRIS), Benoit Le Galliot (ONEMA), Bastien Martin (PNR LAT), Didier Montfort (SFPEM), Fabrice Normand (CEN PDL), Étienne Ouvrard (GC PDL), Jean-Alexandre Dachary (FDP72), Morgane Sineau (CIPIE VSL) et Pascal Trintignac (SMIDAP).

Ordre du jour

09h30-10h00 – Introduction et tour de table (A. Le Nevé, Dreal)

10h00-11h40 – Actions 2015

- Rappel des objectifs et priorité (5 mn – B. Marchadour)
- retour général sur les actions mises en œuvre depuis le dernier copil (30 mn - B. Marchadour et Arnaud Le Nevé)
- mise à jour de la répartition de la Loutre d'Europe en Pays de la Loire : à l'échelle du maillage 10x10 (10 mn - B. Marchadour) et à l'échelle du bassin de la Loire (10 mn - J-C Brun)
- inventaires et expertise d'ouvrages d'art dans la vallée du Loir (15 mn – B. Marchadour)
- mortalité et réseau de collecteurs (15 mn - A. Texier, LNV)
- recensement des ouvrages spécifiques petite faune semi-aquatique et suivi des collisions sur le réseau DIRO (15 mn – J.-F. Bretaud, Cerema & H. Guillard, DIRO)
- Mesures compensatoires et suivi Loutre dans le cadre de l'observatoire de l'environnement de la LGV Bretagne Pays de la Loire (5 mn - V. Pereira, Eiffage)

11h45-12h00 – Actions 2016

- aperçu général des actions pour 2016 (15 mn - B. Marchadour, LPO PDL)

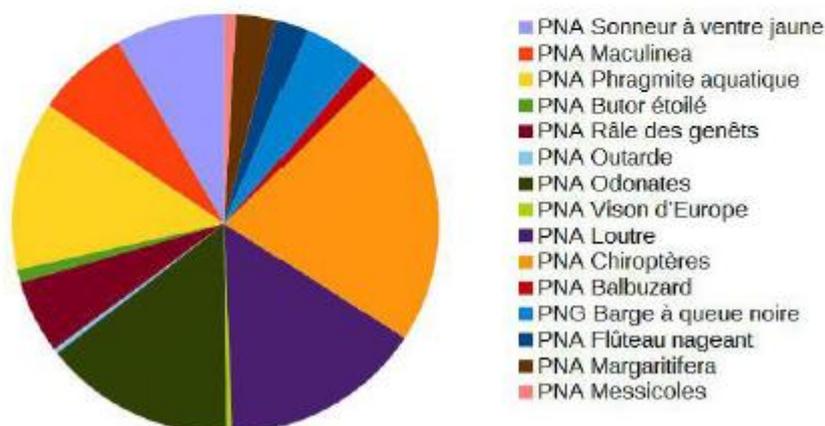
12h00-12h10 – Questions diverses et conclusion (A. Le Nevé, Dreal)

INTRODUCTION : LES PNA EN PAYS DE LA LOIRE

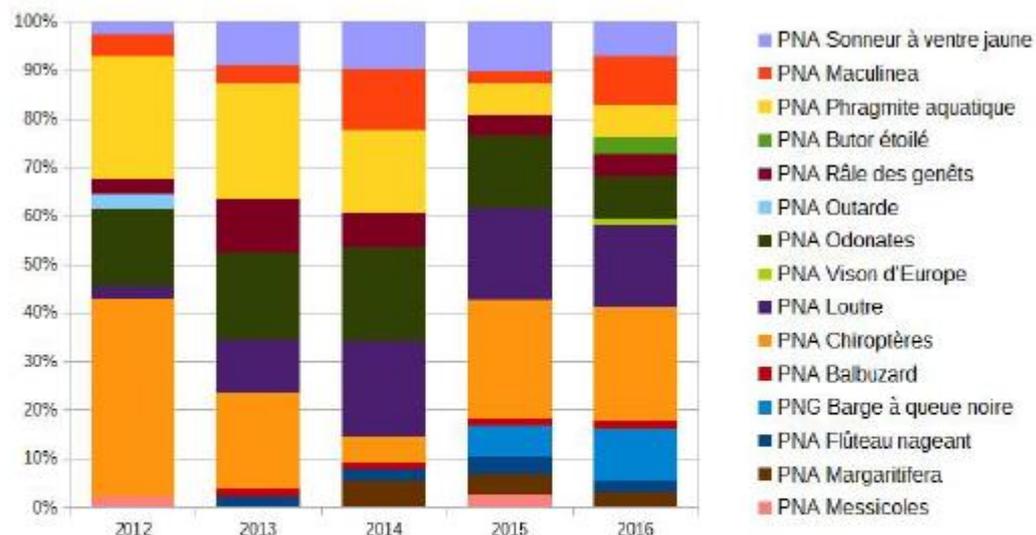
Le budget des PNA en Pays de la Loire

Parts relatives des PNA en Pays de la Loire de 2012 à 2016 (hors financements Natura 2000) : la Loure représente une part importante dans les PNA déclinés en région.

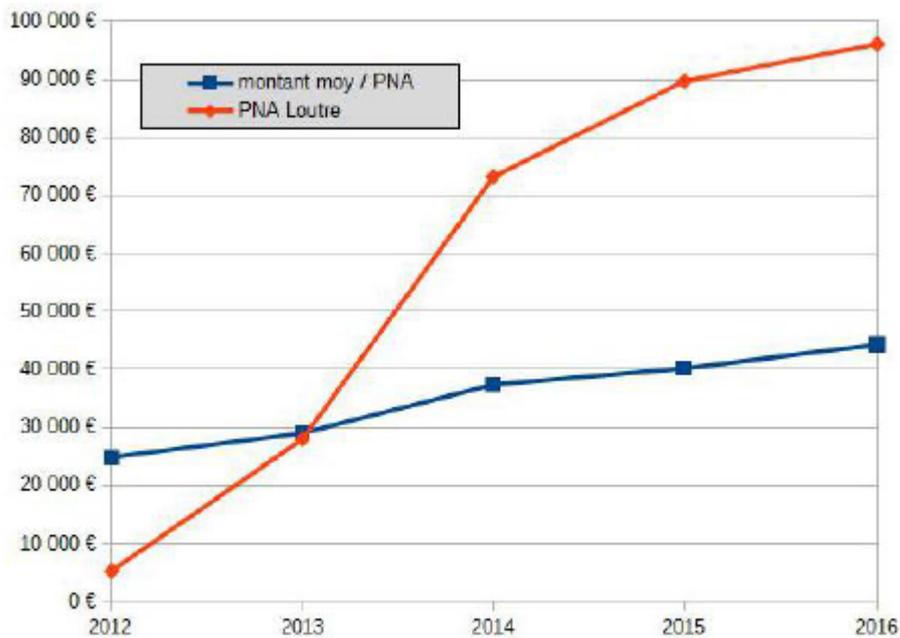
Budget des PNA de 2012 à 2016 en Pays de la Loire = 1 916 999 €



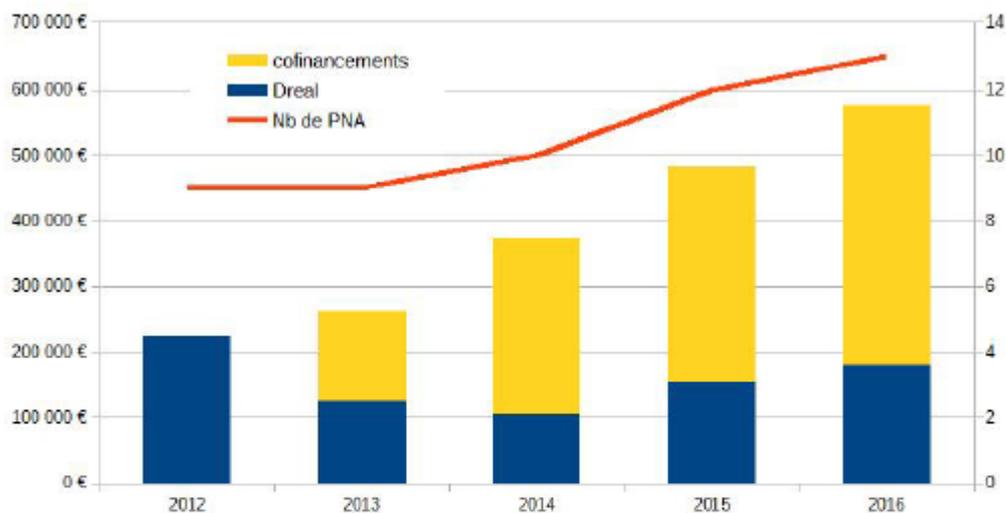
Parts relatives annuelles des PNA en Pays de la Loire de 2012 à 2016 (hors financements Natura 2000) : depuis 2012, le PNA Loure est décliné chaque année avec une part relative qui a augmenté entre 2014 et 2016 liée au travail d'animation et à la constitution d'un réseau régional d'acteurs.



Le budget moyen annuel par PNA augmente chaque année depuis 2012. Les moyens alloués au PNA Loure ont augmenté depuis 2014 dans une proportion encore supérieure.



ette évolution positive n'est pas liée aux moyens de l'État qui restent globalement constants depuis 2013 (figure ci-dessous) mais à la participation des partenaires financiers : Agence de l'Eau, Région des Pays de la Loire, départements, communes, quelques fonds privés sur certains PNA et l'autofinancement des structures porteuses des projets.



D'ailleurs, le budget de l'animation régionale du PNA Sonneur, financé par la DREAL à la LPO Régionale, est de 7 000 € en 2013, puis 6 000 € de 2014 à 2016.

Ainsi entre 2014 et 2016, pour un euro investi par l'État sur un PNA, deux ou trois autres sont en moyenne investis par des partenaires, et pour le PNA Loutre en 2016, cette proportion est de 1

pour 8. Ceci fait des PNA des outils peu coûteux et efficaces, ce que la DREAL des Pays de la Loire a défendu au ministère dans le cadre de la réforme actuelle des PNA.

Et encore, ces chiffres ne tiennent pas compte du travail de certains partenaires comme le Cerema, la DIR-Ouest ou encore les Départements.

Pour cette raison, il est important que chaque porteur de projet communique bien chaque année à Benoît Marchadour les cofinancements avec lesquels il travaille. Cela permet de valoriser tout le monde et de défendre l'outil PNA dans un contexte de restrictions budgétaires.

L'actualité des PNA

La réforme des PNA en cours actuellement au ministère devrait aboutir à des propositions concrètes en juin 2016. Il est prévu que les DREAL soient consultées par le ministère entre temps.

Nous avons interrogé sur ce sujet, le 18 février dernier, Véronique Barthélémy qui pilote le PNA Loure au niveau national à la DREAL Limousin. Voici sa réponse :

« Voici ce qui a été décidé : le PNA se transforme en PNA de conservation. Il s'agira du premier PNA de ce type. La DEB n'a pas encore d'expérience sur ce sujet et souhaite que l'on construise celui-ci avec elle afin de lancer ce nouveau type de PNA. Il sera élaboré d'ici le séminaire des 17 et 18 juin prochains, organisé à Limoges. Ce PNA sera une sorte de guide de bonnes pratiques listant les actions à mettre en oeuvre pour maintenir le bon état de conservation des populations de Loure là où l'espèce se porte bien et où le mouvement de recolonisation est amorcé. Ce guide fera référence à des outils, notamment ceux élaborés dans le cadre du PNA actuel (des guides notamment). La SFEPM devrait conserver une partie de poste pour poursuivre certaines actions nationales (par exemple une cartographie dynamique de la présence de l'espèce). Les actions phares du PNA actuel ayant donné de bons résultats ou devant être développées seront listées : médiation pisciculture, hâvres de paix, collecte sur cadavres, identification des points noirs de mortalité routière, transparence écologique... nous n'avons pas encore réellement avancé à ce jour sur la rédaction de ce guide. Rachel Kuhn va élaborer un bilan 2016 et un bilan du PNA. Il a été décidé de ne pas réaliser une évaluation lourde et coûteuse du plan par une structure externe, comme cela se faisait jusqu'à présent. L'intérêt est limité, cela coûte cher et le temps est compté. L'animation du PNA est poursuivie dans sa forme actuelle jusqu'à fin juin. Puis elle continuera en fonction des actions du PNA de conservation par un pilotage DREAL ALPC (a priori moi) et une animation SFEPM (pas sur un ETP entier cependant). »

Autre actualité : le PNA Pollinisateurs sauvages devrait voir le jour prochainement. Il a cependant essuyé des critiques du CNPN sur la faiblesse des actions portant sur les néonicotinoïdes. Nous sommes dans l'attente de sa version finale.

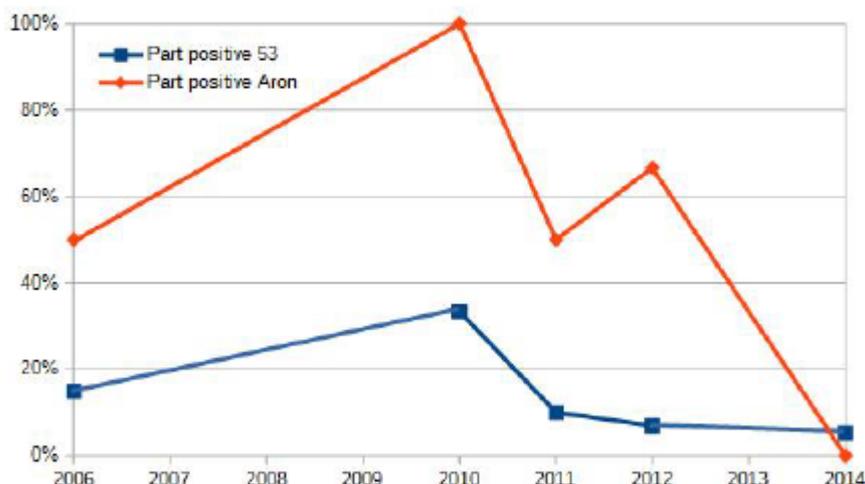
Rappel des actions menées en 2013 et 2014

2013 : LPO 72 – Recherche de la Loure sur le bassin de l'Huisne

Résultats : 68 points négatifs, aucun positif. La question de la faiblesse des indices ou d'une véritable absence n'est pas tranchée.

2013 : MNE – La Loure dans le département de la Mayenne : origine et répartition

Résultats : petite population très localisée ; diminution du nombre d'indices entre 2010 et 2013 après une hausse entre 2006 et 2010 (cf. graphique synthétique ci-dessous réalisé par la DREAL). La population de la Mayenne semble très fragile. La redécouverte d'indice sur la rivière Mayenne comme en 2010 permettrait d'être rassuré sur le statut de l'espèce dans ce département.



2014 : LPO 72 – Coordination du programme régional d'actions pour la préservation de la Loutre en Pays de la Loire (2014 - 2015 -2016).

Résultats 2014 sur le front de colonisation : 297 points échantillonnés dont 18 positifs (53 % sur la Sèvres nantaise, 41 % sur le Don, 6 % sur la haute vallée de la Sarthe et du Sarthon).

2014 : LPO 49 – Analyse des points de collision sur le N249 et amélioration de son franchissement
Résultat : 13 points négatifs échantillonnés, aucun positif.

Site internet de la DREAL

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>

- lien vers le portail du PNA sur le site de la SFPEM,
- téléchargement de la déclinaison régionale 2012 – 2015,
- rappel des 4 objectifs prioritaires en Pays de la Loire :
 - amélioration des connaissances,
 - intégrer les corridors écologiques dans les documents de planification,
 - réduire la mortalité routière et dresser une cartographie des points noirs,
 - animer un groupe loutre.
- lien vers la vidéo « La Loutre et la pisciculture » (Fondation Nicolas Hulot)
- téléchargement du dépliant « havre de paix »,
- la liste des membres du réseau d'assistance technique,
- la liste des membres du réseau de valorisation des cadavres,
- les résultats du programme d'actions régionales en 2014 (dont expertises des ouvrages d'art),
- les CR des copils du 22 janvier 2013 et du 18 décembre 2014,
- les rapports d'activités 2013 et 2014.

RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITÉS DÉFINIES SUITE AU DERNIER COPIL

- centralisation des données de loutres mortes par la LPO Pays de la Loire pour dresser la carte des points noirs de collision,
- mettre à jour la carte régionale de présence/absence par maille de 10 km x 10 km,
- débiter la cartographie des corridors écologiques sur la base des connaissances actuelles,
- poursuivre les inventaires sur les fronts de recolonisation (+ expertise d'ouvrages)
- poursuivre le suivi de la petite population de Mayenne,
- poursuite des programmes de requalification d'ouvrages par le Cerema, la Diro, Cofiroute et y participer le cas échéant,
- diffuser la plaquette « havre de paix » aux propriétaires riverains des cours d'eau et aux associations de propriétaires riverains,
- animer le réseau des collecteurs de cadavres,
- informer les piégeurs et les chasseurs par le biais de la formation annuelle des piégeurs et par des articles dans les revues locales de chasse,
- améliorer la communication réciproque entre la coordination du PNA et les DDT(M) par échanges d'emails plus fréquents sur les réunions et événements à enjeux Loutre,
- mettre sur le site internet de la DREAL l'annuaire des collecteurs et experts régionaux,
- mettre à jour la brochure « la loutre et le castor ».

RETOUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2015

Se référer au diaporama joint au compte-rendu ; seuls quelques commentaires sont repris ici.

Hiérarchisation des actions en Pays de la Loire :

7 actions sont en priorité 1

10 actions sont en priorité 2

5 actions sont en priorité 3 ; 4 sont non prioritaires

Action 2 : présence de la Loutre dans les secteurs en phase de recolonisation

Les résultats de la 2^e année du programme d'actions régionales sur les fronts de colonisation (9 bassins hydrographiques au total) sont brièvement présentés. La proportion d'indices positifs demeure très faible même si le nombre de bassins versants positifs est en augmentation. Tous les points de 2014 ont été de nouveaux suivis auxquels s'ajoutent 26 nouveaux points. Résultat : 29 points sont positifs sur 314. La prospection a lieu en mars-avril et à l'automne. Un délai de 15 jours est respecté après une crue pour laisser le temps aux loutres de marquer à nouveau leur territoire.

Le bilan final de l'étude intégrera les données obtenues par ailleurs (observation, piégeage), y compris dans les secteurs où aucun indice positif n'a été trouvé.

Un suivi complémentaire par piège photo permettrait peut-être de mettre en évidence la

présence de la Loutre dans certains secteurs malgré l'absence de marquage ? À ce sujet, il est précisé qu'il vaut mieux mettre un piège photo sur différentes périodes de l'année plutôt que n'en privilégier qu'une seule, même plus longue. Techniquement, la robustesse actuelle des batteries des appareils photo permet d'envisager du piégeage sur un an.

Action 14 : mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre

L'étude nationale réalisée par le MNHN a été publiée en 2015. La méthode et les résultats obtenus ne sont pas transposables à une échelle régionale.

Étant donné le niveau de priorité élevée de cette action dans la déclinaison, il est convenu de réfléchir en 2016 à une méthodologie permettant d'identifier les secteurs clefs (notamment les corridors en tête des bassins versants) pour la recolonisation de l'espèce. L'objectif est de favoriser des projets sur ce thème pour 2017 (attention : dépôt des fiches-projets à la DREAL fin août 2016).

Action 17 : réduire la mortalité due aux collisions avec véhicules

De nombreuses expertises d'ouvrages sont réalisées dans les Pays de la Loire notamment dans le cadre d'études spécifiques. Il est à noter que le CD 49 réalise des expertises d'ouvrages en interne (traitant notamment de la problématique Loutre et mammifères aquatiques) et que le CD 44 souhaite élargir les expertises chiro menées par le GMB aux mammifères aquatiques.

Une synthèse plus exhaustive des expertises réalisées dans la région sera présentée au prochain copil.

La DREAL rappelle de faire remonter à Benoît Marchadour, à l'occasion du bilan annuel du PNA, toute information sur les initiatives entreprises çà et là en faveur de la Loutre, pour une prise en compte dans le rapport annuel d'activités du PNA qui permet une bonne valorisation de ces projets et des acteurs qui les portent.

Action 27 : Former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires

À voir si besoin éventuel de formations des acteurs de la pêche, notamment en lien avec les piscicultures mais actuellement pas de problématique réelle identifiée dans les Pays de la Loire.

Les techniciens de rivière sont certainement des personnes à former car souvent sur le terrain. Ils accompagnent parfois les associations naturalistes lors des suivis mais il vaut veiller à bien les informer de ce type de démarche, à les inviter ainsi qu'à relayer les formations qui pourraient se dérouler sur certains territoires comme la formation annuelle à l'échelle du bassin de la Loire.

Action 20 : Créer des havres de paix dans les PDL

Des plaquettes de présentation de ce dispositif sont disponibles sur demande. Elle est

téléchargeable sur le site internet de la DREAL.

Il serait sans doute pertinent de diffuser l'information par le biais des syndicats de rivière afin de sensibiliser et d'impliquer les citoyens riverains de cours d'eau.

MNE et Egis propose également de labelliser les sites acquis et aménagés pour la Loutre (catiche, gestion ripisylve) dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV Bretagne PDL.

MISE À JOUR DE LA RÉPARTITION DE LA LOUTRE D'EUROPE EN PAYS DE LA LOIRE

⇒ À L'ÉCHELLE DU MAILLAGE 10X10 (B. MARCHADOUR)

La nouvelle carte 2013-2015 montre que plusieurs bassins versants n'ont pas fait l'objet d'observation, malgré des recherches, alors que des indices avaient été trouvés auparavant. C'est notamment le cas du Layon, de la Loire, de l'Huisne et de la Vègre. D'autres bassins versants ont fait l'objet d'observations mais beaucoup moins nombreuses.

⇒ À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE LA LOIRE (J-C BRUN)

La brochure mise à jour est disponible auprès de JC Brun (ONCFS) et elle peut être téléchargée [ici](#). En conclusion, on n'a globalement pas de secteur déserté récemment.

INVENTAIRES ET EXPERTISE D'OUVRAGES D'ART DANS LA VALLÉE DU LOIR (M. SINEAU & B. MARCHADOUR)

Voir la présentation jointe à ce compte-rendu qui présente la démarche d'inventaire qui a été menée au niveau de ce bassin versant par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir où la Loutre a été découverte récemment. Par ailleurs, 52 ouvrages ont été diagnostiqués. Se pose la question de la communication de ce travail auprès des services des Conseils départementaux 72 et 49 ?

MORTALITÉ ET RÉSEAU DE COLLECTEURS (A. TEXIER, LNV)

Voir la présentation jointe à ce compte rendu.

Le réseau de valorisation des cadavres est actuellement en place. N'hésitez pas à diffuser largement l'info au sein de vos réseaux. Une note de présentation de ce réseau est disponible [ici](#).

La LPO régional centralise les données. Il est évoqué la question du partage de ces données. Il est demandé qu'il se fasse via l'outil de carte en ligne que la SFEPM doit développer dans le cadre du nouveau PNA, développée en collaboration avec le MNHN. Pour le Cerema, cette carte est un outil important qui permettra de porter à connaissance toutes les données de collision transmises au MNHN par conventionnement depuis 2015.

RECENSEMENT DES OUVRAGES SPÉCIFIQUES PETITE FAUNE SEMI-AQUATIQUE ET SUIVI DES COLLISIONS SUR LE RÉSEAU DIRO (15 MN – J.-F. BRETAUD, CEREMA & H. GUILLARD, DIRO)

Voir la présentation jointe à ce compte rendu.

Le but de la démarche initiée par la DIRO est de sensibiliser les agents et de les rendre acteurs de la problématique des collisions routières. Le protocole de relevé des collisions fonctionne bien grâce à une fiche distribuée à tous les centres et réclamée par la direction lors des bilans d'activités.

Concernant les collisions oiseaux qui sont les plus nombreuses recensées, la majorité concerne des rapaces nocturnes.

Le projet FIBRE du ministère en 2012 est maintenant achevé, bien qu'il reste quelques ouvrages à équiper de passage comme à Étel. La DIRO et le Cerema réfléchissent à des passages efficaces mais pas trop coûteux comme par exemple des pontons flottants lorsqu'il y a suffisamment de place pour les installer. À l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire, 30 ouvrages sur 278 sont considérés par la DIRO comme étant prioritaire à l'équipement de passages à faune.

Le guide « banquette » du Cetra de 2005 sera mis à jour en 2017.

MESURES COMPENSATOIRES ET SUIVI LOUTRE DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA LGV BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE (V. PEREIRA, EIFFAGE)

Les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de la LGV sont rapidement présentées : équipement des ouvrages d'art liés à la LGV, acquisition de terrain dans le cadre des mesures compensatoires avec des actions telles que la pose de catiche et la gestion adaptée de la ripisylve. Dans le cadre de l'observatoire de l'environnement de la LGV, il est prévu de réaliser différents suivis de l'efficacité des mesures (jusqu'en 2036).

A l'heure actuelle, ces suivis concernent :

- le suivi des passages à faune (notamment le souhait d'utiliser des pièges-photo),
- des inventaires sur le Vicoin et ses affluents, en concertation avec MNE pour éviter les doublons avec le programme régional d'actions porté par la LPO 72 et la LPO régionale,
- une étude sur la génétique de la population de Loutre en Mayenne pour préciser ses affinités avec les populations les plus proches

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIONS POUR 2016 (B. MARCHADOUR, LPO PDL)

Voir la présentation générale du copil, jointe à ce compte rendu.

Liste des projets financés par la DREAL ou l'Agence de l'Eau de 2013 à 2016

Année	Maitre d'ouvrage	Projet	Dép	Budget total	Dreal	Agence de l'eau	Région et départements	Autofinancement
2013	CRLPO	Animation de la déclinaison régionale du PNA Loure		7 000 €	7 000 €			
2013	LPO 72	Recherche de la Loure d'Europe sur le bassin versant de l'Huisne	72	14 625 €		10 237 €		4 388 €
2013	MNE	La Loure d'Europe dans le département de la Mayenne : origine et répartition	53	6 400 €		4 480 €	640 €	1 280 €
2014	LPO 72	Programme régional d'actions pour la préservation de la Loure d'Europe en PDL en 2014 (programme 2014-2018)		60 692 €		37 682 €	23 002 €	8 €
2014	LPO 49	Analyse et proposition d'amélioration d'une rupture majeure de continuité « Loure » sur la N249 à l'ouest du Maine-et-Loire	49	6 524 €		4 564 €		1 960 €
2014	CRLPO	Animation du PNA Loure		6 000 €	6 000 €			
2015	LPO 85	Impact de la mortalité routière sur la faune sauvage pour le département de la Vendée	85	13 700 €	9 590 €		4 110 €	
2015	Bretagne Vivante – SEPNS	Identification et suivi des points noirs de mortalité de la faune sur les routes en 44 (volet 1 sur 3 ans)	44	18 050 €	5 000 €		9 600 €	3 450 €
2015	CPIE VSL	Répartition de la Loure sur le bassin du Loir entre Bazouges et Vaas et expertise des ouvrages hydrauliques sous route	72	9 000 €		6 300 €	2 700 €	
2015	CRLPO	Animation du PNA Loure		6 000 €	6 000 €			
2015	LPO 49	Préservation de la Loure sur le Thouet et ses affluents	49	4 520 €		3 160 €	1 360 €	
2015	LPO 72	Programme régional d'actions pour la préservation de la Loure d'Europe en PDL en 2014 (programme 2014-2018)		38 410 €		23 853 €	14 557 €	
2016	CPIE Logne et Grand Lieu	Connaissance et conservation de la Loure d'Europe et du Campagnol amphibie dans la vallée de la Logne, 2016 – 2018	44	23 513 €		9 405 €	12 932 €	1 176 €
2016	CRLPO	Animation du PNA Loure		6 000 €	6 000 €			
2016	LPO 85	Étudier la répartition et l'utilisation de l'espace côtier de la Loure d'Europe en Vendée	85	9 645 €		6 900 €		2 945 €
2016	LPO 72	Programme régional d'actions pour la préservation de la Loure d'Europe en PDL en 2014 (programme 2014-2018)		32 690 €		20 300 €	12 390 €	
2016	CPIE VSL	Répartition de la Loure sur le bassin du Loir entre Vaas et Château-du-Loir et expertise des ouvrages hydrauliques sous route	72	10 900 €		8 720 €	2 180 €	
2016	Bretagne Vivante	Identification et suivi des points noirs de mortalité de la faune sur les routes en 44 – 2015-2017	44	13 150 €	5 000 €		3 300 €	4 850 €

ANNEXE 2 : NOTE SUR LE RÉSEAU RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CADAVRES DE LOUTRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

RÉSEAU RÉGIONAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CADAVRES DE LOUTRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Contexte

Entre 2001 et 2010, 213 cadavres ont été répertoriés dans les Pays de la Loire dont la très grande majorité est imputable à la circulation routière. Tous les départements sont concernés même ceux où l'espèce est peu présente.

Dans le cadre de la fiche [n°26 de la déclinaison régionale du plan national d'action Loutre d'Europe](#), un réseau de bénévoles s'est constitué dans les Pays de la Loire afin de mieux répertorier les cas de mortalité et de réaliser des prélèvements de tissu. En effet, les données de mortalité sont importantes car elles permettent d'identifier les secteurs les plus mortifères. De plus, les prélèvements de tissus pourront servir dans de cadre de travaux de recherche sur la génétique notamment. Ils seront stockés à ONIRIS (École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique) avant d'être envoyé au Muséum national d'histoire naturelle.

Ce réseau regroupe 19 bénévoles formés et ayant les autorisations administratives nécessaires pour intervenir sur cette espèce protégée.

Que faire si vous découvrez un cadavre de Loutre ?

Contactez le plus rapidement possible l'un des bénévoles de la liste ci-dessous selon le secteur de la découverte. Chaque bénévole a un secteur privilégié d'intervention (voir la carte ci-dessous). En cas de difficulté pour joindre l'un de ces bénévoles, n'hésitez pas à contacter Benoît Marchadour benoit.marchadour@lpo.fr (06 48 35 83 78).

Coordonnées des bénévoles du réseau de collecte et de valorisation des cadavres de
Loutre dans les Pays de la Loire

Nom, Prénom	Téléphone	Adresse mail
LOIRE-ATLANTIQUE		
CHENAVAL Nicolas	06 35 15 71 03	nicolas.chenaval@gmb.bzh
MAISONNEUVE Jean-Luc	06 30 50 11 67	eden.natura@wanadoo.fr jmaisonn@gmx.fr
MARQUET Matthieu	06 43 34 70 47	m.marquet@parc-naturel-briere.fr
MONTFORT Didier	06 23 21 95 82 02 40 01 04 80	dumontfort@wanadoo.fr
NORMAND Fabrice	06 45 93 15 87	fnormand@hotmail.fr
VENDÉE		
ARHURO Ronan	06 22 08 73 28	ronan.lrv@laposte.net
BARON Xavier	06 07 38 00 18	x.baron@parc-marais-poitevin.fr
DUPÉ Charles	06 82 20 96 80	charles.dupe85@gmail.com
SUDRAUD Julien	06 88 15 47 49	sudvendee@lpo.fr
TEXIER Alain	06 84 99 42 72	a.texier@parc-marais-poitevin.fr loutre@naturalistes-vendeens.org
VARENNE François	06 33 51 87 00	francois.varenne@lpo.fr
MAINE-ET-LOIRE		
DESGRANGES Sylvie	07 81 55 41 92	sylvie.desgranges@lpo-anjou.org
HEUGAS Tiphaine	06 08 53 15 30	t-heugas@cpieloireanjou.fr
MARCHADOUR Benoît	06 48 35 83 78	benoit.marchadour@lpo.fr
MÊME-LAFOND Benjamin	06 48 35 85 76	benjicristatus@yahoo.fr
SARTHE		
BOUTON François-Marie	06 59 90 82 71	francois-marie.bouton@lpo.fr
SINEAU Morgane	06 32 84 19 72	msineau.cpie72@ouvaton.org
MAYENNE		
PERRIN Magali	06 95 17 65 82	mne.mperrin@orange.fr

Localisation des secteurs d'intervention des bénévoles du réseau de collecte et de valorisation des cadavres de Loure dans les Pays de la Loire



LA LOUTRE D'EUROPE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Biologie et écologie

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique pouvant mesurer entre 80 cm et 1 m 20 (avec la queue) et peser entre 5 et 12 kg. Elle habite une grande variété de milieux humides : marais, plans d'eau, rivières, côtes marines, etc. Ce carnivore a besoin de milieux offrant suffisamment de ressources alimentaires, de gîtes et de tranquillité pour pouvoir se reproduire.

La Loutre se nourrit principalement de poissons mais également de batraciens, d'écrevisses et parfois de petits mammifères et d'oiseaux.

Son domaine vital est très important puisqu'un individu occupe entre 5 et 20 km de cours d'eau, jusqu'à 80 km pour un mâle. Chaque individu marque son territoire en déposant ses crottes, appelées épreintes.

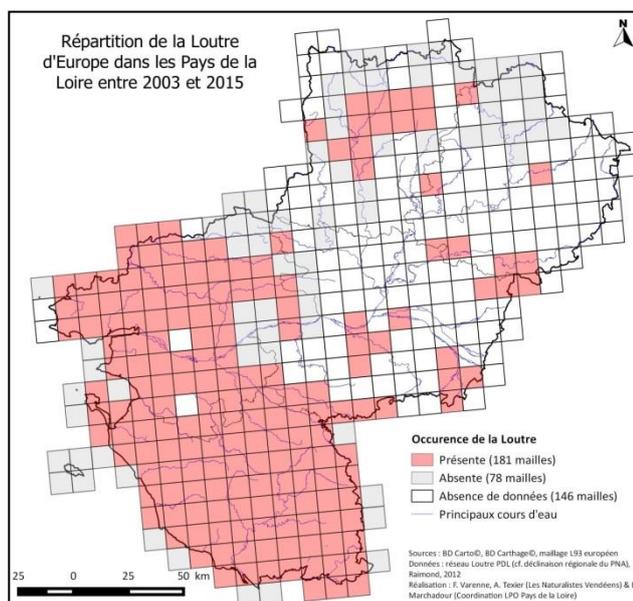


Photo : la Loutre est parfaitement adaptée au milieu aquatique (corps allongé, pattes palmées, pelage épais et imperméable, etc.) ; G. Martin ©

Répartition dans la région

La Loutre d'Europe était autrefois présente sur l'ensemble du territoire régional puis elle a subi un déclin important au cours du xx^e siècle. À la fin des années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990, la Loutre était uniquement présente dans la Loire-Atlantique (marais de la Grande Brière et marais annexes ainsi qu'autour du lac de Grand-Lieu) et la Vendée (Marais breton et poitevin et plus sporadiquement dans le bocage).

Actuellement, la situation de la Loutre d'Europe s'est améliorée dans la région puisque son aire de répartition a augmenté depuis les noyaux de populations occidentaux. La carte présente la répartition régionale de l'espèce à l'échelle de mailles de 100 km². Le retour de la Loutre sur ses territoires est en cours mais la dynamique demeure très lente.



Enjeux et perspectives

La Loutre d'Europe est une **espèce protégée** depuis l'Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Étant donné son statut fragile sur une grande partie du territoire régional, elle figure parmi les espèces classées « **quasi-**

menacés » de la liste rouge des Pays de la Loire. Elle a également été identifiée comme une espèce prioritaire à la conservation dans la région.

Les risques liés à la pêche

Les cas de mortalité d'origine anthropique ont des conséquences majeures sur la dynamique des populations. La cause la plus fréquente est liée au **trafic routier**. En effet, plus de 200 cas de collision mortelle ont été répertoriés ces 15 dernières années, principalement dans les marais de l'ouest de la région. Les activités de **piégeage** et de **tir**, notamment sur les ragondins, peuvent engendrer de la mortalité et, par ailleurs, **les cas de noyade liés aux engins de pêches** existent et sont sans doute sous-estimés. Plusieurs cas ont été référencés dans la région notamment dans les marais de l'Erdre, le lac de Grand-lieu, la Brière, le marais Poitevin et sur la Loire.

Les pièges les plus dangereux sont les **filets et les engins de type nasse ou verveux** ayant une ouverture importante au niveau des goulets (> 8 cm). Des grilles peuvent être placées à l'entrée de ces engins afin de rendre inaccessible leur accès à la Loutre mais également au Castor.



Grille utilisée pour diminuer la taille du goulet des engins de pêche (extraits du PNA)

Pour contribuer à la conservation de la Loutre, la vigilance des pêcheurs est importante. En cas d'observation directe ou de capture accidentelle dans un filet ou un engin, la Fédération Départementale de pêche et les structures référentes localement pour la Loutre peuvent être contactées (voir la page Internet ci-dessous). Ces captures peuvent fournir des informations intéressantes quant à la répartition de l'espèce. Nous pouvons également vous conseiller quant à l'installation de grille sur les engins.

B. Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire) et J.-C. Brun (ONCFS)

Animateurs de la déclinaison régionale du PNA Loutre

Plus d'infos : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>

LA LOUTRE D'EUROPE DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Biologie et écologie

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique pouvant mesurer entre 80 cm et 1 m 20 (avec la queue) et peser entre 5 et 12 kg. Elle habite une grande variété de milieux humides : marais, plans d'eau, rivières, côtes marines, etc. Ce carnivore a besoin de milieux offrant suffisamment de ressources alimentaires, de gîtes et de tranquillité pour pouvoir se reproduire.

La Loutre se nourrit principalement de poissons mais également de batraciens, d'écrevisses et parfois de petits mammifères et d'oiseaux. Son domaine vital est très important puisqu'un individu occupe entre 5 et 20 km de cours d'eau, jusqu'à 80 km pour un mâle. Chaque individu marque son territoire en déposant ses crottes, appelées épreintes.

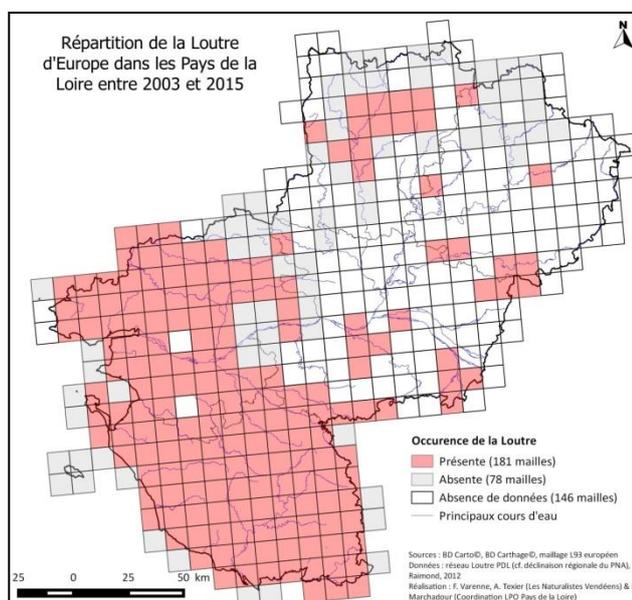


Photo : la Loutre est parfaitement adaptée au milieu aquatique (corps allongé, pattes palmées, pelage épais et imperméable, etc.) ; G. Martin ©

Répartition dans la région

La Loutre d'Europe était autrefois présente sur l'ensemble du territoire régional puis elle a subi un déclin important au cours du xx^e siècle. À la fin des années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990, la Loutre était uniquement présente dans la Loire-Atlantique (marais de la Grande Brière et marais annexes ainsi qu'autour du lac de Grand-Lieu) et la Vendée (Marais breton et poitevin et plus sporadiquement dans le bocage).

Actuellement, la situation de la Loutre d'Europe s'est améliorée dans la région puisque son aire de répartition a augmenté depuis les noyaux de populations occidentaux. La carte présente la répartition régionale de l'espèce à l'échelle de mailles de 100 km². Le retour de la Loutre sur ses territoires est en cours mais la dynamique demeure très lente.



Enjeux et perspectives

La Loutre d'Europe est une **espèce protégée** depuis l'Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 en application de la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Étant donné son statut fragile sur une grande partie du territoire régional, elle figure parmi les espèces classées « **quasi-menacées** » de la liste rouge des Pays de la Loire. Elle a également été identifiée comme une espèce prioritaire à la conservation dans la région.

Les risques liés au piégeage et au tir

Les cas de mortalité d'origine anthropique ont des conséquences majeures sur la dynamique des populations. La cause la plus fréquente est liée au **trafic routier**. En effet, plus de 200 cas de collision mortelle ont été répertoriés ces 15 dernières années, principalement dans les marais de l'ouest de la région. Les cas de noyade liés aux engins de pêches existent et sont sans doute sous-estimés. Les **activités de piégeage et de tir**, notamment sur les ragondins, peuvent également engendrer de la mortalité chez la Loutre.



Photo : Loutre libérée d'une cage piège en Vendée (J. Sudraud ©)

Dans les secteurs où la pression de piégeage du Ragondin est importante, il est possible de capturer accidentellement une Loutre d'Europe. Ces captures ont un impact limité lorsqu'il s'agit de cage-piège, les piégeurs devant la relâcher. L'arrêté ministériel du 30 juin 2015, interdisant les pièges de catégories 2 et 5 à proximité des cours d'eau où la Loutre et le Castor sont présents, limite les cas de mortalité.

Pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'espèce, la vigilance des piégeurs et des chasseurs est importante. En cas de capture accidentelle dans une cage piège ou de découverte d'indices de présence, la Fédération Départementale des Chasseurs et les structures référentes localement pour la Loutre peuvent être contactées. Ces captures peuvent fournir des informations intéressantes quant à la répartition de l'espèce.

Benoit Marchadour (Coordination régionale LPO Pays de la Loire) et Jean-Christophe Brun (ONCFS)

Animateurs de la déclinaison régionale du PNA Loutre

Plus d'infos : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-pour-la-loutre-d-europe-a2109.html>

